REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

JUILLET - SEPTEMBRE 1954

SOMMAIRE

(Suite du sommaire au verso)

PARIS
EDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13

1954

SOMMAIRE (*suite*)

VARIÉTÉ

COMPTES RENDUS

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VIIe.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 2.500 francs) ; (Etranger : 3.000 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5e. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

Lettres de Paul CAMBON
Ambassadeur de France
au
Président de la République Félix FAURE
(1895-1899)

Les lettres de Paul Cambon à Félix Faure nous permettent d'apprécier, en attendant la publication intégrale des notes de l'ancien Président de la République, le rôle qu'il a joué pendant la crise orientale de 1896-97, et, par une intervention plus marquée encore, dans la crise franco-anglaise consécutive à Fachoda (1898).

Lors des affaires de Crète et de Grèce qui intéressaient toutes les puissances, son action n'a cessé de s'exercer, soit directement auprès du Ministre des Affaires Etrangères, soit en Conseil des Ministres pour redresser la politique d'Hanotaux qu'il estimait dangereuse. Ses vues — telles que nous les font connaître des notes encore inédites — concordaient au contraire avec celles de Paul Cambon.

En 1898, bien que son patriotisme en fût très affecté, Félix Faure fut l'artisan résolu de l'évacuation de Fachoda et l'inspirateur des mesures qui permirent d'éviter un ultimatum britannique dont les conséquences pouvaient être incalculables. Delcassé lui-même, ministre responsable, ne donna pas sans grandes hésitations l'ordre de retraite. Pour vaincre ses scrupules, Félix Faure lui déclara qu'il le couvrait absolument et qu'il prendrait toute la responsabilité de cette décision lors de la première réunion en Conseil du nouveau cabinet Dupuy, ce qu'il fit.

Ce qu'il fit aussi, ce fut, après l'alerte de Fachoda, de pourvoir comme il est rappelé plus loin (1) à la mise en état de défense de la marine, du territoire métropolitain et des colonies.

Félix Faure sut voir également, comme le reconnaît Paul Cambon (lettre du 13 janvier 1899), qu'une nouvelle prise de position écono-

(1) V. ci-dessous : René Dollot, *Diplomatie et Présidence de la République*, p. 218.

mique aux colonies — dans l'esprit du libéralisme commercial — était à la base d'une amélioration des rapports franco-anglais. L'excitation *jingoe* était sans doute alors trop accentuée pour que Félix Faure put voir dans le développement de cette politique le germe de l'Entente Cordiale. Mais il n'est pas douteux que l'action du Président de la République ouvrit les voies à ce qui fut l'œuvre de Paul Cambon et de Delcassé. On peut noter ici une indication significative du général Legrand-Girarde (1) à la date du 4 août 1898, suivant laquelle Delcassé, nouveau ministre des Affaires Etrangères, ne faisait rien sans consulter le Président.

***

AMBASSADE DE FRANCE
PRÈS LA PORTE OTTOMANE

—

Constantinople, 21 janvier 1895.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je prends la liberté de vous adresser mes respectueuses félicitations à l'occasion de votre élévation à la Présidence de la République (2).

Au milieu de la consternation causée par notre double crise ministérielle et présidentielle, la nouvelle de votre élection a été un véritable soulagement.

Vos opinions et votre caractère inspirent confiance à tous et dans ces pays d'Orient que vous connaissez et où nous devons nous montrer si soucieux du prestige de notre pays, il ne fallait rien moins qu'une élection si prompte et portant sur un nom si haut placé dans la considération publique pour atténuer le fâcheux effet de nos divisions intérieures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

P. CAMBON.

(1) Général Legrand-Girarde, *Vingt-cinq ans au service de la France.* V. *R.H.D.*, 1954, p. 230, P.S.

(2) Félix Faure avait été élu Président le 17 janvier ; il succédait à Casimir-Périer.

10 janvier 1896.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous remercie infiniment de l'espérance que vous voulez bien me permettre de concevoir pour la croix d'officier de M. La Fuente (1). Je sais le ministère des Affaires Etrangères très dépourvu et je prendrai la liberté de vous adresser directement une proposition au mois de juillet car je crois que la Présidence dispose à chaque promotion d'un certain nombre de croix. Vous êtes seul en situation de bien comprendre l'importance de ces distinctions pour ceux de nos compatriotes qui exercent de grands emplois à l'étranger.

Je suis très heureux que vous vous intéressiez à nos affaires d'Orient. Vous représentez la tradition et la permanence des vues dans l'Etat et l'influence de la France au dehors se ressent du plus ou moins d'intérêt pris par le Président de la République aux affaires extérieures. Nous payons cher aujourd'hui l'indifférence de M. Grévy pour les affaires d'Egypte en 1882 (2). Si les circonstances nous avaient obligé d'agir ici avec promptitude et résolution dans ces derniers temps, c'eût été pour notre pays une grande sécurité que de sentir à sa tête un homme à l'esprit ouvert sur les choses du dehors.

Je ne crois pas, quant à présent, qu'il soit nécessaire de se décider sur l'heure.

Les ennuis de l'Angleterre et de l'Italie sur des théâtres plus éloignés, les obligent à se détourner de l'Orient. Je n'ai jamais cru à l'intention arrêtée du Gouvernement britannique de soulever ici un grand conflit mais j'ai craint que l'opinion anglaise qui avait déjà mené bien loin Lord Rosebery et même Lord Salisbury n'obligeât ce dernier, en cas de nouveaux troubles à Constantinople, à forcer les détroits. Il l'aurait fait peut-être sans mauvaise intention, en invitant l'Europe à se joindre à lui et en annonçant la volonté d'exercer seulement une action

(1) Directeur français de la Banque impériale ottomane.
(2) Sur le rôle de Jules Grévy en 1882, v. ci-dessous, pp. 205-206.

de police. Mais le fait qu'une escadre anglaise se serait montrée seule sur le Bosphore et n'y aurait été rejointe par les forces navales d'autres puissances que 24 ou 48 heures après, pouvait entraîner les conséquences les plus graves. Une révolution eût certainement éclaté contre le Sultan. Elle aurait pu être conjurée par des concessions libérales garanties par la seule puissance présente et alors quelle situation dominante pour l'Angleterre ! Ou, si elle avait entraîné la chute d'Abd ul Hamid, elle aurait mis au premier moment son successeur dans les mains britanniques. Le péril était donc certain et c'est en considération de son imminence que j'ai demandé l'envoi d'une force navale à portée des Dardanelles. Il importait peu qu'elle se composât d'une ou de plusieurs divisions, il suffisait qu'elle fût sous les ordres d'un officier général et notre Gouvernement a pris les mesures qui convenaient (1).

Je ne crois pas encore une fois, que Lord Salisbury eût le dessein d'appesantir sa main sur le Sultan. Ce qui le prouve c'est l'inaction de l'escadre anglaise pendant les massacres de Constantinople. Jamais plus belle occasion ne s'était offerte d'intervenir et de donner à son action les couleurs les plus innocentes mais comme il faut toujours compter avec les emportements de l'opinion anglaise, Lord Salisbury pouvait être forcé d'agir malgré lui et il fallait nous mettre en garde.

Je n'en dirai pas autant de l'Italie. M. Crispi et le Baron Blanc ont souhaité une intervention ; ils y ont poussé l'Angleterre en lui proposant de se mettre à sa remorque et leur empressement n'a pas peu contribué à refroidir le ministère anglais (2). Je sais du reste que l'Allemagne et surtout l'Autriche se sont employées à calmer leur alliée.

Quant à la Russie, son attitude a toujours été assez ambiguë. Elle est partagée entre l'inquiétude que lui cause une agitation révolutionnaire arménienne qui peut s'étendre à l'Ar-

(1) Sur la crise de 1895-1896, v. art. XII des *Documents diplomatiques français* (« l'Arménie et la question d'Orient », p. 52 et s.).

(2) Sur le rôle du gouvernement de M. Crispi, v. en particulier une dépêche de notre ambassadeur : Pour M. Billot, du 16 décembre 1895 (*Documents diplomatiques français*, t. XII, pp. 351-352).

ménie Russe, les sentiments de commisération que doit éprouver une nation chrétienne en présence d'horreurs telles qu'on n'en a pas vues de pareilles depuis Tamerlan, la crainte de voir l'Europe intervenir et consolider un édifice vermoulu dont l'écroulement ne peut profiter qu'à sa grande voisine. Elle s'est donc prêtée à toutes les conversations, négociations et préparations qui pouvaient avoir l'air de faire avancer la question arménienne sans la résoudre, mais lorsqu'il a fallu donner au Sultan l'impression que l'entente européenne était chose sérieuse et lui tenir le seul langage capable de couper court à ses tergiversations, elle s'est dérobée.

Entre l'Angleterre voulant parler trop haut et la Russie s'efforçant de parler tout bas, nous avons essayé d'arriver à un ton moyen qui a donné à l'Europe l'illusion d'un accord parfait. Le rôle de la France a consisté dans le maintien de cette entente plus apparente que réelle mais dont l'efficacité a consisté dans l'arrêt de toute entreprise brutale.

Quant à l'Allemagne, les variations de son Empereur se sont manifestées ici par les changements successifs d'attitude de son ambassadeur. C'était tantôt des colères indignées contre les Turcs et des avertissements sévères au Sultan, tantôt des accès de timidité et des recommandations de prudence. Il était visible qu'à Berlin on oscillait entre Londres et Pétersbourg. Les récentes manifestations de Guillaume II indiquent qu'il a pris son parti d'aller à Pétersbourg où il paraît bien accueilli et où l'on s'imagine sans doute que l'aversion des Français pour l'Angleterre suffira pour nous faire accepter des compromissions avec l'Allemagne.

Il ne m'appartient de donner des conseils à personne, mais nous comptons assez dans le monde et nous donnons à la Russie assez d'aisance dans ses mouvements pour lui demander de nous mettre dans ses confidences et pour lui indiquer notre sentiment au lieu de suivre aveuglément ses directions. Elle a autant besoin de nous que nous avons besoin d'elle et je suis sûr qu'elle se résignerait à nous traiter très galamment d'égal à égal si nous lui faisions entendre que nous désirons qu'il en soit ainsi.

Quant à la situation de la Turquie elle est toujours la même. C'est le massacre et le pillage partout, le désordre financier et administratif à tous les degrés, le Sultan plus entêté que jamais dans ses idées de Gouvernement absolument personnel prenant à son compte toutes les responsabilités, toutes les impopularités, évinçant successivement tous les hommes de valeur et se mettant à la merci d'un accident (1).

Cela peut durer deux jours ou deux ans ou même dix ans car les gens de ce pays-ci n'obéissent à aucun des mobiles qui nous guident mais nous devons y regarder de près, car, à part les dangers d'une guerre européenne, la liquidation orientale ne peut être que désastreuse pour la France.

Le maintien du *statu quo* en Orient doit être le premier axiome de notre politique mais cet axiome n'implique pas le maintien d'un état de choses qui amènera forcément l'anéantissement de ce *statu quo*. Politiquement, administrativement, financièrement, la Turquie s'enlise de plus en plus. Une entente de l'Europe pour la prendre aux cheveux, la tirer de son bourbier et la mettre sur un terrain solide serait la vraie solution mais la Russie n'en veut pas et nous, qui serions seuls en état de la faire prévaloir, nous nous abstenons à cause des répugnances de la Russie.

Il y aurait là toute une politique à inaugurer et à suivre patiemment, prudemment, mais il faudrait pour cela beaucoup de temps, de suite dans les idées et dans la direction de nos affaires (2).

Malgré la haute valeur des hommes en France et leurs bonnes intentions, nous ne pouvons raisonnablement exiger d'eux une action raisonnée et continue puisqu'ils apparaissent et disparaissent comme des météores.

(1) Voir *Documents diplomatiques français* (t. XII, p. 394 et s.), une dépêche de Paul Cambon sur les atrocités en Asie mineure.

(2) Sur la politique à suivre en Orient, v. la dépêche de M. Hanotaux, du 1er juillet 1896 (*Documents diplomatiques français*, t. XII, p. 673 et s.). Il y aurait lieu d'étudier dans le détail l'opposition qui existait entre Hanotaux et Paul Cambon, sur la politique en Orient. « Dialogue de sourds », disait Millerand à la Chambre (23 février 1897).

Je vous demande pardon, Monsieur le Président, de m'être laissé aller à vous écrire si longuement. Vous m'avez invité vous-même à m'ouvrir à vous sur toutes ces questions qui vous préoccupent, c'est mon excuse. Vous trouverez peut-être que j'ai abusé de la permission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments profondément respectueux et dévoués.

P. CAMBON.

*
**

AMBASSADE DE FRANCE
PRÈS LA
PORTE OTTOMANE

—

Constantinople, ce 16 décembre 1896.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez été assez bon pour m'autoriser a renouveler auprès de vous à l'occasion du 1er janvier prochain la recommandation que j'avais pris la liberté de vous adresser en faveur de M. La Fuente, directeur français de la Banque Impériale Ottomane pour la croix d'*Officier* de la Légion d'honneur. Je me permets de revenir à la charge.

M. La Fuente vient de quitter Constantinople et je désirerais vivement que cette croix d'officier pour laquelle il a été proposé depuis si longtemps lui fût donnée avant que ses liens avec notre colonie française dont il a été le député ne fussent complètement rompus.

J'ai rappelé mes anciennes propositions au ministère des Affaires Etrangères et je vous serais infiniment reconnaissant de m'autoriser à dire à M. Hanotaux que vous mettez une croix d'officier à sa disposition.

Les événements de Constantinople m'ont obligé à abréger mon séjour en France.

Je n'ai fait que traverser Paris au moment où vous étiez au Havre et j'ai eu le regret de ne pouvoir aller vous présenter mes devoirs.

Les faits ont malheureusement justifié mes prévisions. Il y a en ce moment une accalmie qui permettrait peut-être de tout apaiser par une grande mesure de clémence que je conseille mais le Sultan n'a ni générosité d'âme ni netteté d'esprit. Il laissera échapper l'occasion ou s'il proclame l'amnistie il l'appliquera mal. Nous continuerons à travailler dans le vide et nous verrons cet hiver croître la déliquescence de l'anarchie. Je sais qu'on m'accuse de voir les choses un peu en noir mais la réalité crève les yeux et je suis obligé de la signaler. Je vous avoue que je n'ai pas de tendance naturelle au pessimisme.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Président, pour vous envoyer mes respectueux compliments de fin d'année.

La considération qui vous entoure en Europe ne fait que s'accroître et la France en bénéficiera. Je fais des vœux bien sincères pour votre prospérité et votre bonheur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect et de mes sentiments les plus dévoués.

P. Cambon.

⁂

31 décembre 96.

Monsieur le Président,

J'ai prié par le télégraphe M. Hanotaux de vous exprimer mes sentiments de vive et respectueuse gratitude de l'honneur que vous voulez bien de faire en me nommant grand officier de la Légion d'honneur.

J'ai été d'autant plus sensible à cette marque de votre bienveillance et à ce témoignage de satisfaction du gouvernement que je m'y attendais moins et que je ne me croyais pas encore digne de cette haute distinction.

C'est pour un serviteur du Pays la plus grande satisfaction

et la plus douce récompense de voir ses efforts suivis et appréciés par le Chef de l'Etat et par son ministre.

J'ignore si je pourrai mener à bonne fin l'œuvre entreprise ici et qui semble d'une difficulté insurmontable mais, en tous cas, la France n'aura pas joué le dernier rôle et dans l'opinion des populations chrétionnes ou musulmanes elle aura conservé quelque chose de son vieux renom de protectrice et d'amie.

La partie la plus délicate de ma tâche consiste à faire concorder la défense de nos intérêts de toute nature avec nos devoirs d'amitié pour les Russes, de ne pas laisser s'obscurcir ici une entente à tant de titres si précieuse et qui forme le fondement de notre politique générale.

Dans le Levant les intérêts de nos alliés et les nôtres sont presque toujours contradictoires et comme ces alliés sont au fond des asiatiques c'est-à-dire des gens très habiles à profiter de leurs avantages même aux dépens de leurs meilleurs amis, il faut toujours être sur l'œil et leur montrer avec bonne humeur et cordialité qu'on n'entend pas se laisser sacrifier.

Du Sultan et de M. de Nelidow entre lesquels je suis obligé d'évoluer, le plus oriental n'est pas celui qu'on pense et, à tout prendre, c'est encore le Turc qui montre le plus de simplicité d'âme.

Mais je pense qu'en Orient comme en Occident la meilleure politique est la netteté et la franchise. Savoir ce qu'on veut, ne se laisser ni enguirlander ni duper, être fidèle à ses amis mais les juger et les ramener lorsqu'ils s'abandonnent à leurs petites faiblesses, voilà les conditions d'une sérieuse entente, j'entends celle qui n'est pas le fruit de l'engouement mais qui procède d'une estime réciproque. C'est la ligne de conduite que je m'efforce de suivre et le signe de haute approbation qui m'est donné est pour moi, un précieux encouragement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments profondément respectueux et dévoués.

P. Cambon.

⁂

AMBASSADE DE FRANCE
A LONDRES
—
Personnelle
—

13 janvier 1899.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous aviez bien raison de penser que la vraie question entre les Anglais et nous est la question économique. Si mes dépêches vous ont été communiquées, vous avez dû remarquer que l'affaire qui tient le plus au cœur de Lord Salisbury est celle de Madagascar. Le Bahr el Ghazal pourra être délimité, les Terre-Neuviens pourront prendre patience (1) mais les marchands de cotonnades du Lancashire ne peuvent supporter l'idée que leurs produits n'entrent plus à Madagascar malgré toutes les précautions prises pour leur conserver ce débouché. Ils se considèrent comme *joués* et de fait, ils le sont. Nous nous sommes donnés par légèreté, par imprévoyance toutes les apparences de la mauvaise foi.

Quand j'ai vu l'état d'esprit du premier ministre et que je me suis souvenu de toutes les informations venues du monde des affaires, j'ai pensé que le mieux était de ne pas y aller par quatre chemins et j'ai bravement en mon propre et privé nom, abordé la question économique. J'ai dit là-dessus à Lord Salisbury tout ce que nous pensons, sans lui nommer personne, et j'ai essayé de lui faire comprendre l'intérêt qu'il avait à ménager une opinion qui se forme en France et à laquelle il peut couper les ailes s'il se montre trop vif ou trop acrimonieux (2).

Je redoute en effet la discussion du Parlement sur Madagascar car nous sommes là bel et bien dans notre tort, et le premier ministre la redoute autant que moi. Il faut donc éveiller ses espérances de façon à ce qu'il ait intérêt à modérer le débat.

(1) Les discussions sur Terre-Neuve « sont devenues un duel triangulaire ». « Cela peut durer longtemps encore » (D. de Paul Cambon du 12 janvier 1899).

(2) Sur l'entretien Salisbury-Cambon (du 12 janvier), v. la dépêche de Cambon de ce jour. T. XIV, sous presse, des *Documents diplomatiques français*.

Je lui ai donc tenu le langage que vous m'aviez conseillé vous-même, Monsieur le Président, de lui tenir et à l'attention qu'il m'a prêtée j'ai pu juger de l'intérêt qu'il prenait à la modification de notre régime économique dans les colonies.

Malheureusement la Presse française a trop vivement pris la publication du dernier *livre bleu* (1). Elle a vu une provocation dans ce qui n'est qu'une précaution vis-à-vis du Parlement et elle n'a pas compris ce libre bleu. Il faudrait reconnaître que MM. les prohibitionnistes nous ont entraîné là dans une voie dangereuse et il importerait de se servir de cet exemple pour préparer une petite évolution dans le sens libéral.

Je vous demanderai la permission, Monsieur le Président, de vous tenir au courant de mes observations. Vous pouvez beaucoup pour la direction de l'opinion en France, vous êtes en dehors et au-dessus des partis et dans le moment de crise que nous traversons, je ne vois que vous qui puissiez être suivi (2).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de mes sentiments de profond respect et d'entier dévouement.

P. CAMBON.

***

AMBASSADE DE FRANCE
A LONDRES
—

21 janvier 1899.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai eu avec Lord Salisbury deux nouveaux entretiens, le dernier, celui d'hier, était le plus important car il succédait au conseil des ministres et notre proposition officieuse relative

(1) Salisbury, au cours de l'entretien du 12 janvier, déclara « qu'au Parlement [anglais] ce ne seraient plus des journalistes irresponsables qui traiteraient des questions extérieures mais des hommes responsables et sachant mesurer leurs gestes ».

(2) A propos de ce *livre bleu*, Delcassé écrivait en octobre 1898 à un ami : « Je ne crois pas que cette façon de négocier en public offre plus d'avantages que d'inconvénients... ».

à un tracé suivant la ligne de partage des eaux entre le Sud Tripolitain et le Haut Oubanghi n'avait pas soulevé d'objection — Or Chamberlain était là.

Nous n'en sommes encore qu'à des pourparlers privés, officieux, dont on ne peut, dont on ne doit pas parler et dont on ne peut tirer avantage, mais n'importe, c'est le travail préparatoire d'une négociation.

On m'a demandé un croquis indiquant mes vues sur le tracé. Je ne puis le donner sans y être autorisé et j'envoie à Paris une ébauche qui, si elle était adoptée comme base d'arrangement, me semblerait constituer une solution très satisfaisante. Nous abandonnerions presque tout le Bahr el Ghazal il est vrai, mais nous aurions une partie du Darfour, le Wadaï, le Barka, le Tibesti et ses oasis.

Enfin notre lac Tchad serait à l'abri.

Je voudrais pouvoir remettre ce croquis mercredi au Premier Ministre.

Vous verrez par mes dépêches qu'il m'a parlé de Terre-Neuve et de Madagascar. Ce dernier point est, je le répète, le plus important pour Lord Salisbury et nous avons vraiment oublié trop légèrement nos déclarations.

Dans une dépêche relative au *tarif* appliqué à Madagascar, je montre les raisons de l'irritation du commerce anglais. Nous autres, gens de sentiments et de paroles, nous ne nous doutons pas du poids dont le commerce pèse dans la politique anglaise. Si nous avions renoncé hautement, dès le principe, à notre politique prohibitionniste dans les colonies, si nous avions déclaré en allant à Fachoda que nous ne cherchions qu'un débouché commercial et que nos possessions de l'Oubanghi et du Congo seraient ouvertes au cemmerce de toutes les nations, il y a beaucoup à parier que les Anglais ne nous auraient pas inquiétés.

Je crois donc de toute nécessité d'éclairer peu à peu l'opinion française sur ce sujet. Il y a déjà du flottement dans les esprits. On ne croit plus à la toute puissance du protectionnisme, on peut arriver à créer un nouveau courant et vous pouvez contribuer plus que personne, Monsieur le Président,

à déterminer ce mouvement salutaire. Vous êtes en effet le guide et le soutien de nos relations extérieures.

Le traité entre Cromer et Boutros pour le règlement de l'occupation du Soudan vient assez mal à propos. Cela prouve qu'avec les Anglais il ne peut être question d'un *règlement général* d'affaires ; ils ont trop d'affaires et sur trop de points pour que nous en finissions jamais. Je crois préférable de régler au mieux de nos intérêts les questions au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'éviter autant que possible d'en créer de nouvelles. Nous pouvons régler notre délimitation africaine ; nous pouvons ensuite nous occuper de Madagascar, les Terre-Neuviens intéressent beaucoup moins l'Angleterre que les marchands de cotonnades. Quant à Terre-Neuve, attendons-les, nous somme les *beati possidentes.*

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes hommages respectueux et dévoués.

Paul CAMBON.

OPINIONS DE PAUL CAMBON

sur le rôle, en politique étrangère de quelques Ministres et des divers Présidents de la République

Paris, 16 nov. 1898.

J'ai reçu hier la visite de M. Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, qui venait me demander de solliciter du Président une audience avant son départ pour rejoindre son poste.

Au cours de la conversation qui s'établit entre nous, M. Cambon me dit que la situation qu'il allait trouver là-bas n'était pas sans l'inquiéter, du moins, sans le troubler quelque peu.

Cette situation, ajouta M. Cambon, est la conséquence d'une erreur politique commise par les ministres des Affaires Etrangères qui se sont succédé au Quai d'Orsay, depuis quelques années, mais principalement par M. Hanotaux qui était aux Affaires lorsque menaçaient les troubles et les massacres qui éclatèrent en 1895, comme l'avait annoncé l'ambassadeur qui, étant sur place, prévoyait presque à coup sûr ce qui allait se passer.

M. Hanotaux ne voyait les choses d'Orient qu'à travers des souvenirs personnels remontant à une vingtaine d'années... Par un hasard surprenant, les Affaires Etrangères étaient alors menées en Russie par le Prince Lobanov qui était dans le même esprit que lui. Eux deux tombaient dans la même faute... Ils crurent qu'ils devaient tout attendre des événements, lorsqu'au

contraire la politique d'attente qu'ils jugèrent devoir suivre aurait dû faire place à une politique active... Les autres puissances européennes étaient alors complètement désorientées et il eût été facile à la France de donner une direction à leur action... elles l'attendaient, pour ainsi dire, de notre pays et cette décision eût assuré à la France une place prépondérante dans le concert européen qui s'est formé depuis... Mais aujourd'hui l'occasion favorable est passée. D'ailleurs M. Hanotaux s'étant aperçu de son erreur, lorsqu'éclatèrent les massacres d'Arménie. Il tenta ou, du moins, eut la pensée de changer alors sa politique, mais son ministère prit fin et M. Berthelot qui n'était pas préparé au rôle qu'il allait jouer, non plus que M. Bourgeois qui n'eut qu'à peine le temps de s'apercevoir que la voie où il était engagé n'était pas la bonne, n'eurent pas la possibilité de donner le coup de barre nécessaire pour replacer notre pays dans la situation qui n'aurait pas dû lui échapper... Cette situation, elle est échue à l'Allemagne qui s'est faite la haute protectrice du Sultan, qui a poussé à la guerre que le Sultan ne voulait pas lui-même et qui, aujourd'hui, n'a d'autre pensée que de sauvegarder les intérêts financiers allemands, avec cette prétention même de ne faire aucune distinction entre l'emprunt pour la dette de la dernière guerre et les emprunts antérieurs qui n'ont droit à aucun privilège spécial, à aucune garantie particulière... C'est contre cette influence qui va chaque jour grandissante que nous avons à lutter... La lutte sera-t-elle possible ? Il est à craindre que nous ne payions bien cher la faute d'avoir laissé se développer cette influence que nous pouvions paralyser à ses débuts, mais qui est aujourd'hui considérable.

Puis après avoir fait une digression sur la question de la Crète qui lui apparaît comme insoluble et où notre marine et nos troupes de débarquement jouent, dit-il, un rôle piteux, partagé d'ailleurs par les représentants des marines et des armées des puissances étrangères, M. Cambon a ajouté : C'est plutôt notre régime qu'il faut accuser que les ministres et les gouvernements qui se succèdent à la direction des affaires, au gré des crises parlementaires et l'on pourrait désespérer de notre politique étrangère, si ce qui se passe depuis trois ans, n'était

pas fait pour nous montrer qu'en fait, la Constitution a fait du Président de la République le véritable directeur de nos intérêts extérieurs... M. Félix Faure a véritablement compris cette partie de son rôle... Il a une situation *internationale* (je souligne ce mot qu'il a employé) incontestable. Il n'est pas de diplomate étranger qui l'ignore, qui ne soit profondément convaincu que c'est le Président de la République qui est le maître de la politique étrangère de la France et que c'est à lui qu'on doit attribuer le mérite des succès obtenus par notre diplomatie en ces derniers temps.

M. Cambon n'a pas hésité à dire que nous devions souhaiter de voir cette opinion s'affermir dans les Cours étrangères ; qu'il ne pouvait en résulter que de sérieux avantages au point de vue de notre influence ; qu'il serait même à désirer que l'action du Président de la République se fît sentir plus encore, si c'est possible, dans les limites que commande, bien entendu, le respect des pouvoirs réciproques du Président et des Ministres tels qu'ils sont définis par la Constitution.

A ce point de la conversation, M. Cambon a jeté un coup d'œil en arrière ; il a porté sur les Présidents qui se sont succédé au pouvoir depuis 1870, des jugements assez intéressants pour que je croie devoir les rappeler ici.

Depuis M. Thiers, a-t-il dit, M. Félix Faure est le premier des Présidents de la IIIe République qui ait le sentiment très net de son rôle au point de vue de la politique nationale à l'étranger.

M. Thiers disait très haut qu'il était juge de ce que la France pouvait et devait faire dans cet ordre d'idées ; il pensait que seul, en dernier ressort, il était en mesure d'apprécier le point jusqu'auquel on pouvait engager la France dans une affaire internationale d'où peut dépendre jusqu'à la vie du pays : il se plaignit seulement d'avoir été appelé au pouvoir à une époque où la France n'avait à jouer qu'un rôle de recueillement, mais il résumait souvent sa pensée en disant : Je suis ici un chasseur à l'affût... Je vois passer toutes les pièces et si, un jour, il m'est donné de pouvoir en tirer une

dans des conditions favorables, je ne la laisserai pas échapper.

Le Maréchal de Mac-Mahon avait bien aussi l'intuition du rôle du Président de la République, mais il lui manquait la grande intelligence de son prédécesseur... il se méfiait de lui-même et n'aurait jamais pu prendre une décision ou la dicter à son gouvernement.

Quant à M. Grévy, il ne s'est jamais intéressé à la politique étrangère ; au delà des frontières, rien n'existait pour lui, les affaires intérieures étaient sa seule préoccupation. C'était cependant un grand esprit, une vaste intelligence, mais le côté grandiose de son rôle lui échappait complètement ; bien plus il aurait cru manquer à son devoir en faisant acte personnel qui eut pu engager la France dans une action extérieure. M. Grévy était comme un paysan attaché à la terre, ayant gardé de son éducation campagnarde l'esprit procédurier que les paysans savent déployer pour défendre leur propriété menacée. A cet égard il était merveilleux et il montra ce dont il était, à ce point de vue, capable, dans l'affaire Schnaebelé. Ce fut lui et lui seul qui débrouilla cette affaire si compliquée et si menaçante : il se fit présenter tout le dossier, l'étudia minutieusement comme un avoué retors et prouva la mauvaise foi des agents allemands en découvrant, dans ce dossier, des traces de lettres, de laissez-passer accordés par les autorités allemandes et démontrant le guet-apens véritable où était tombé notre commissaire de surveillance. L'Allemagne n'avait qu'à s'incliner et M. Grévy sauva ainsi la France d'une guerre qui parut, à un moment donné, inévitable.

Ce fut le véritable service qu'il rendit à son pays ; mais quelques années auparavant il avait montré dans les affaires d'Egypte, combien il avait peu le souci et la compréhension de l'influence de la politique extérieure sur les destinées de la nation. C'est M. Grévy, et M. Grévy presque seul que M. Cambon rend responsable de ce qu'il appelle le *second désastre,* car les conséquences en sont pour la France presque aussi funestes que la guerre de 1870.

Ce fut M. Grévy, dit M. Cambon, qui dicta pour ainsi dire

au Conseil des Ministres les instructions que l'Amiral Conrad devait suivre si strictement, et plus tard, il dévoila plus encore ses sentiments personnels en montrant combien son cœur avait pu ressentir l'outrage fait au pavillon français. Sur la place des Consuls, à Alexandrie, l'Amiral Conrad avait été hué, bâtonné... Il était rentré à son bord affaissé, abattu, n'osant prendre sur lui la résolution qu'aurait certainement dictée à un homme mieux trempé, moins prisonnier peut-être de ses instructions, le traitement qu'il avait subi. Il télégraphia à Paris pour rendre compte de la situation et au milieu de l'émotion que jeta ce télégramme dans le gouvernement, M. Grévy profita de son autorité sur les ministres pour conseiller à M. de Freycinet de donner l'ordre à l'Amiral Conrad de quitter Alexandrie avec tous les bâtiments de sa division. L'Amiral exécuta l'ordre qu'il attendait... La marine et le pays jugèrent sévèrement l'Amiral Conrad qui, à son retour en France, vit se détourner de lui bien des regards amis... Il s'en étonnait et, faisant part de ses impressions à M. Cambon lui-même, sur la place de la Concorde, ne se doutant pas qu'il faisait ainsi le procès de M. Grévy, il dit à notre ambassadeur : « Et cependant le Président de la République m'a fait appeler dès qu'il a connu mon arrivée à Paris : Il a approuvé ma conduite en me félicitant de n'avoir pas cédé à un mouvement d'indignation et d'avoir, en suivant à la lettre mes instructions, sauvé la France d'une aventure qui pouvait être terrible pour elle... ».

Voilà, dit M. Cambon, ce dont était capable M. Grévy quand la politique extérieure était en jeu.

Passant à M. Carnot, M. Cambon le juge comme un caractère timoré, se renfermant dans une abstention qu'il croyait constitutionnelle, mais qui, en réalité, cadrait bien avec ses facultés plutôt médiocres, son amour du repos, sa philosophie, pour tout dire. Ce n'est pas que M. Carnot ne voulût pas connaître les faits extérieurs. Il s'en faisait rendre compte et certaines dépêches importantes lui étaient communiquées... M. Cambon en a l'assurance pour avoir entendu le Président de la République lui parler de certaines situations exposées dans ses rapports ; mais M. Carnot borna là son rôle et M. Cambon ne

connaît pas d'actes de M. Carnot pouvant montrer qu'il aît jamais eu la moindre influence dans la direction des affaires extérieures.

De M. Casimir-Périer, il n'y a rien à dire à ce point de vue.

M. Félix Faure est venu établir d'autres traditions. Son action personnelle est manifeste, elle est sentie et appréciée de tous les diplomates, de tous les gouvernements étrangers... Il n'y a à souhaiter qu'une chose, dit M. Cambon, c'est que cette action continue de se faire sentir ; elle n'acquerra que plus d'autorité, on comptera plus encore avec elle.

Ce que je viens d'écrire a été dit tout d'une traite, par M. Cambon qui parlait évidemment pour le Président de la République... « J'ai essayé quelquefois, me disait-il, de faire entendre ces choses à M. Félix Faure, mais il m'a paru que le souci de son rôle constitutionnel les lui rendait difficiles à entendre... c'est pour cela que je n'ai pas osé aller aussi loin, en lui parlant, que je le fais à cette heure dans cette conversation ».

Comme toujours j'ai laissé parler sans me permettre de faire un signe qui pût être interprété comme un assentiment des théories ou opinions développées devant moi... me gardant cependant de paraître vouloir mettre un terme à une conversation qui m'a paru intéressante dans beaucoup de ses parties et qui semble donner l'avis d'un diplomate sur quelques hommes politiques de notre temps (1).

L. Le Gall.

(1) Cet article est le texte d'une note manuscrite et signée, retrouvée dans les papiers de Louis Le Gall, Directeur du Cabinet civil du Président de la République.

DIPLOMATIE
ET
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

« Le métier de Chef de l'Etat est un métier de diplomate. »
Paul CAMBON.
(*Correspondance*, t. I, p. 384.)

Le rôle du Président de la République est essentiellement un rôle de persuasion. Son action, sauf lorsqu'il s'agit de la désignation du premier ministre, s'exerce par personnes interposées : les membres du gouvernement. Tandis que les souverains anglais n'assistent pas au conseil, il les préside en effet et cela suffit à caractériser le genre d'influence dont il dispose et à en marquer l'importance.

L'élection du Président Coty, le 23 décembre 1953, la publication de l'importante *Histoire des Présidents de la République* de M. Adrien Dansette, quelques propos de Paul Cambon, des pages extraites des papiers de Félix Faure, pour nous en tenir à l'essentiel, vont nous offrir l'occasion, sans négliger un bref rappel de leurs autres activités, d'insister plus particulière-

Bibliographie : Il faut placer hors de pair l'ouvrage d'Adrien Dansette : *Histoire des Présidents de la République de Louis-Napoléon Bonaparte à Vincent Auriol*, 1 v. in-8°, 296 p., Paris, Amiot-Dumont, 1953. Collection *Présence de l'Histoire*, dirigée par André Castelot. C'est l'ouvrage essentiel. V. sa bibliographie, p. 291 et s. Signalons enfin les deux articles publiés dans le *Figaro* par M. André Siegfried, de l'Académie Française : *La Présidence*, 16 décembre 1953, et le *Président Auriol s'en va*, 16-17 janvier 1954.

Documents : Paul Cambon, *Lettres au Président de la République Félix Faure* (1895-1899) et *Opinions sur le rôle de quelques ministres et des différents Présidents de la République en politique étrangère.* Propos recueillis

ment sur le comportement de nos chefs d'Etat dans la politique étrangère depuis 1870. C'est celle en effet qui exige le plus de continuité et la continuité est précisément un des principaux facteurs — dirais-je, une des vertus de l'institution présidentielle.

Le livre de M. Dansette auquel nous ne cesserons de nous référer n'est pas un ouvrage de doctrine : c'est une suite de portraits, très vivants, parfois malicieux, nourris de faits, riche d'anecdotes qu'accompagnent de brèves considérations qui disent l'essentiel. Ils ont chacun une vingtaine de pages, qu'il s'agisse d'un président éphémère ou de ceux dont le septennat a été le plus fécond et s'ordonnent comme dans la galerie d'un Versailles républicain. Nous n'insisterons pas sur les deux premiers titulaires de la magistrature suprême (1) : Thiers (17 février 1871 - 24 mai 1873) et le Maréchal de Mac-Mahon (24 mai 1873 - 30 janvier 1879). Placé à la tête du pouvoir exécutif, Thiers exercera sa fonction sous le contrôle de l'Assemblée Nationale et avec le concours des ministres qu'il a choisis et qu'il préside. C'est « l'embryon d'une constitution présidentielle » (2). Il ne se développera pas et le régime se rapprochera de la monarchie constitutionnelle, le 25 février 1875, sous Mac-Mahon.

Mais, dès la présidence de Thiers, en matière diplomatique,

par Le Gall, Directeur du Cabinet civil de Félix Faure, *R.H.D.*, 1954, pp. 202-207. — Félix Faure : Extraits de papiers personnels, *Mon élection à la Présidence,* Hommes et Mondes, t. XXIII, n° 90, janvier 1954. — Félix Faure : *Un Président s'installe à l'Elysée,* « Figaro Littéraire » du 16 janvier 1954. — Jean Mistler, *Au seuil d'un septennat,* « Revue de Paris », février 1954. — Jacques Bardoux, *Gaston Doumergue,* Dictionnaire diplomatique. — Marc Varenne, *Le Président Fallières en voyage,* « Revue des Deux Mondes », 15 avril 1954. — François Berge, *Deux représentants du Havre à l'Elysée, 17 janvier 1895 et 17 janvier 1954,* « Figaro », 12 janvier 1954.

Rappellerais-je enfin la Variété que j'ai fait paraître ici même (*R.H.D.*, 1946, pp. 212-216) sous ce titre : *Autour de la Constitution de 1875* à l'occasion de la publication du volume de M. Marcel Sibert sur *la Constitution de la France du 4 septembre 1870 au 9 août 1944* et dans lequel il est fait état de déclarations personnelles du Président Lebrun.

(1) Nous négligerons le précédent de Louis-Napoléon à qui M. Dansette consacre son premier chapitre, la présidence de la République n'ayant été pour le fils de la reine Hortense que le marchepied de l'Empire.

(2) Jacques Chastenet, *L'Enfance de la Troisième,* p. 58.

la doctrine est fixée. Paul Cambon dira plus tard que le Libérateur du Territoire est le premier des Présidents de la Troisième République qui ait eu la conception nette de son rôle lorsqu'il s'est agi de la politique nationale à l'étranger. « Il pensait que seul et en dernier ressort, il était en mesure d'apprécier le point jusqu'auquel on pouvait engager la France dans une affaire internationale d'où peut dépendre jusqu'à la vie du pays » (1). Mac-Mahon aura les mêmes intuitions mais il lui manquera l'envergure nécessaire pour les traduire en actes. Paradoxalement, c'est un Président de la République ne s'étant jamais intéressé à la politique étrangère qui, à un moment crucial, sauvera la paix : Jules Grévy.

Grévy (30 janvier 1879 - 2 décembre 1887), de même que Thiers, est un homme du passé. L'essentiel de leur formation à tous deux remonte à la Monarchie de Juillet et il y aura toujours chez l'auteur du *Consulat et de l'Empire*, du Louis-Philippe dans sa manière de gouverner. Ni l'un ni l'autre ne conçoivent que la Troisième République doit s'adapter au régime parlementaire à l'anglaise. Grévy comme le roi citoyen désignera ses ministres parmi les représentants de la majorité en s'inspirant d'une certaine liberté dans son choix à la différence des souverains britanniques qui se voient imposer leur *Premier*. Il n'y a pas non plus en France, ainsi que c'est le cas Outre-Manche, de partis exclusivement constitutionnels. Thiers doit gouverner entre une droite monarchique et une gauche républicaine. Grâce à sa puissance de persuasion, il réalisera un équilibre qui, rompu à la fin de sa sa magistrature, fera place sous Mac-Mahon à un régime de temporisation.

Grévy a en face de lui une gauche et une droite républicaine, mais aussi en marge de celle-ci une droite monarchiste ou bonapartiste qui normalement ne devrait pas être comptée dans la majorité. Le même phénomène se reproduira sous la Quatrième République du fait de l'existence du parti communiste. Une différence pourtant mais essentielle, les vieux partis de droite

(1) Entretien de Paul Cambon avec le Directeur du Cabinet civil du Président de la République, Le Gall (1898). V. *R.H.D.*, 1954, pp. 202-207.

sont des partis nationaux ; le parti communiste, un parti de l'étranger lige de Moscou.

Logiquement, Grévy aurait dû appeler Gambetta qui incarne la majorité républicaine, mais il professe à son endroit pour le tribun les sentiments hostiles de Mac-Mahon. Il l'écarte et de la nuance Jules Simon, Armand Dufaure, la République passe à celle de Waddington — c'est le nom du nouveau président du Conseil — évitant des couleurs plus tranchées.

« Contrairement à un principe essentiel du véritable régime parlementaire, écrit M. Jacques Chastenet (1), il sera désormais admis en France que le chef du gouvernement puisse ne pas être l'homme le plus en vue, le *leader* de la majorité. Dès lors tous les députés et sénateurs un peu notables pourront, s'ils ont su se constituer une clientèle même restreinte, caresser l'espoir d'accéder à la présidence du Conseil. De là des rivalités, des compétitions, un émiettement des groupes et une chronique instabilité ministérielle. Grévy y trouvera son avantage, mais le jeu normal de l'institution parlementaire sera en France définitivement faussé. »

Il le demeure sous la IVe République.

Diplomatiquement, la présidence de Thiers se résume dans la libération du territoire. Celle de Mac-Mahon est dominée par l'alerte de 1875. Politique continentale. Sous Grévy, l'horizon s'élargit : nos intérêts débordent à nouveau les frontières : Jules Ferry jette les bases du quatrième empire colonial de la France. Mais si, parlant du Président de la République, écrit M. Dansette (2) : « On n'exagérait guère en disant que c'est lui qui détermine la politique étrangère du pays », il ajoute aussitôt :

« Sa conception en est pacifique et passive. Dès 1871, il déclarait froidement :

— La France doit renoncer à l'Alsace. La défaite a créé un nouvel état de choses qu'il lui faut accepter. Il convient qu'elle vive dans le recueillement, en se gardant de donner à l'Europe des motifs d'inquiétude. Elle n'a pas besoin d'alliances qui pourraient donner à l'Allemagne prétexte à une agression. Si elle reste tranquille, on ne viendra pas l'attaquer. »

C'est du neutralisme avant la lettre.

On conçoit que Gambetta lui paraissant dangereux pour le

(1) *La République des Républicains (1879-1893)*, p. 52.
(2) *L. c.*, p. 55.

maintien de la paix, il l'ait tenu écarté du pouvoir. Même la *justice immanente* provoquera de sa part une prudente réplique.

Si l'affaire d'Egypte n'apparaît plus avec le temps que comme un regrettable épisode de notre histoire diplomatique, il n'en demeurera pas moins vrai que c'est à Grévy plus qu'à Freycinet que remonte la responsabilité de l'incident d'Alexandrie. A ce que l'on savait déjà, on peut maintenant ajouter le témoignage de Paul Cambon (1).

L'illustre diplomate rend d'ailleurs hommage aux qualités de solidité et de sang-froid du juriste à l'occasion de l'affaire Schnæbelé (20 avril 1887). Elle est trop connue pour que je la résume ici (2). L'unanimité s'est faite sur le rôle joué par le Président de la République : « Ce fut lui et lui seul, a dit Paul Cambon, qui débrouilla cette affaire si compliquée et si menaçante... sauvant ainsi la France d'une guerre qui parut, à un moment donné, inévitable » (3).

Si Grévy estime que la France doit rester chez elle, il ne recule pas quant il le faut devant ses responsabilités. Rappelerais-je en terminant que lors de la chute du cabinet Jules Ferry, il n'hésite pas pendant l'interrègne gouvernemental à signer les préliminaires de la paix avec la Chine ? (4).

C'est un personnage bien différent que Sadi Carnot « ou le Président modèle » qui lui succède (3 décembre 1887 - 24 juin 1894). Je l'ai entrevu en 1889, à La Rochelle, lors de l'inauguration du port de La Pallice. Assis dans la fameuse calèche à la Daumont qui le suivait dans tous ses déplacements, il faisait penser à une figure de cire empruntée au Musée Grévin. Cette raideur apparente unie à une grande rigidité de principes contribua certainement au respect dont il demeura toujours entouré.

(1) V. *R.H.D.*, 1954, Opinions, *l. c.* pp. 205-206.
(2) V. Dansette, *l. c.*, p. 57 ; Chastenet, *La République des Républicains*, p. 186 ; et Jacques Bardoux,, *La défaite de Bismarck*, pp. 320-323.
(3) V. *R.H.D.*, 1954, p. 205.
(4) V. Dansette, p. 55.

M. Dansette a très bien mis en lumière le rôle nullement négligeable qu'il joua pendant la période du boulangisme. Ne perdant jamais son sang-froid, il a par une heureuse intervention facilité le retour au scrutin d'arrondissement qui devait mettre fin au mouvement plébiscitaire. Lors de l'Exposition, son action s'est directement exercée sur la formation du cabinet Tirard.

En politique étrangère, il a compris que la période du recueillement était close. Cependant Paul Cambon qui semble rejoindre Clemenceau dans ses célèbres appréciations sur les facultés médiocres du Président, reconnaissant qu'il suivait les affaires, déclare ne pas connaître « d'actes de lui pouvant montrer qu'il aît jamais eu la moindre influence dans la direction des affaires extérieures » (1).

Il est possible que cela soit exact, mais il ne faut pas oublier que Carnot n'a pas eu la possibilité de nous laisser son témoignage. Raymond Poincaré, qui a fait ses débuts sous sa présidence, a dit de lui : « J'ai vu M. Carnot emporter par la sagesse et la discrétion de ses remarques, quelques décisions générales » (2). Et cela peut aussi bien s'appliquer à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Mais c'est au second de ses successeurs que je voudrais demander un jugement sur la façon dont il s'est acquitté de sa magistrature. Au lendemain de l'assassinat du Président (24 juillet 1894), Félix Faure écrivait à Louis Nordheim, commerçant israëlite allemand de Hambourg, son confrère et son ami, qui fut lié avec Gambetta et tout l'entourage du tribun :

« Sept ans de magistrature parfaite. Honoré de tous, respecté même de la Presse, il a fait le centenaire de 1789, l'Exposition ; son gouvernement a terrassé le boulangisme et enfin, ce qui plut tant à la France, Cronstadt et Toulon. Et il meurt sans avoir été touché par une période électorale qui allait s'ouvrir. C'est une apothéose. »

« Et cette fin si brusque et si dramatique a permis au pays d'avoir

(1) *R.H.D.*, 1954, Opinions, *l. c.*, p. 206.
(2) Dansette, *l. c.*, p. 78.

un chef non encore discuté et intact devant l'opinion publique en France et devant l'Europe. » (1)

Ce chef indiscuté, Jean Casimir-Périer (27 juin 1894 - 16 janvier 1895) ne fera que traverser la Présidence. D'une distinction un peu hautaine, il paraissait devoir continuer la tradition des grandes familles que, sur un autre plan, avait incarnée Sadi Carnot. La Présidence de la Chambre et la Présidence du Conseil avaient augmenté son prestige, mais il lui manquait l'expérience du maniement des hommes et il n'avait pas le caractère fortement trempé qu'impliquent les luttes politiques. Desservi par ses ministres, odieusement insulté dans la presse et au prétoire par Gérault-Richard et Jaurès, il n'allait pas tarder à démissionner d'une fonction qu'il s'était vu imposer plus qu'il ne l'avait recherchée.

« Casimir-Périer, a dit de lui Paul Cambon, son ami et qui avait été l'admirateur de son père, « avait raison au fond, mais il manquait de patience. Il souffre d'avoir été toute sa vie trop heureux. C'est la consolation des gens qui n'ont pas de fortune et qui ont l'habitude des ennuis quotidiens que d'être plus en état que les fortunés de supporter les tracas de la vie publique lorsqu'ils y sont exposés. Et puis Casimir-Périer n'a jamais compris les côtés divins de la politique comme on dit les côtés divins de la guerre... » (2)

M. Dansette qualifie son autorité de « velléitaire ». Déjà à la Présidence du Conseil, il avait fait preuve d'une sorte de détachement du pouvoir. Et c'est ainsi que sa fulgurante carrière laisse l'impression d'un grand destin manqué.

Comme au lendemain de la démission de Grévy, le Parlement hostile aux caractères trop tranchés — le Congrès de 1887 avait écarté Ferry, le Congrès de 1895 écarta Waldeck-Rousseau — fit choix pour lui succéder d'une personnalité moins accentuée : Félix Faure (17 janvier 1895 - 16 février 1899). « Le nouveau

(1) Lettres de Félix Faure à Louis Nordheim, 3 juillet 1894 (inédit).

(2) Paul Cambon, *Correspondance*, t. I, p. 383, lettre du 21 janvier 1895, et Félix Faure, *Mon élection à la Présidence*, extrait de *Hommes et Mondes*, t. XXIII, n. 90, janvier 1954.

Président, écrivait le *XX*e *siècle*, n'est pas un Président de combat : c'est l'essentiel ». M. Dansette, s'inspirant de quelques anecdotes, a donné comme sous titre au chapitre qu'il a consacré à Félix Faure : *Le Président soleil.* « Le souci du prestige, écrira-t-il, va caractériser la présidence de cet homme du peuple devenu bourgeois gentilhomme ».

Si chez Félix Faure le souci du prestige fut en effet dominant, et nous montrerons qu'il l'a bien servi, de récents témoignages qu'a suscités la publication de *l'Histoire des Présidents de la République* permettent de penser que la piquante esquisse de son biographe appelle au moins quelques retouches. Grand, portant beau, un tantinet avantageux, tel est le souvenir que j'ai gardé du quatrième Président de la République des Républicains traversant avec une dignité satisfaite non exempte de bonhomie les salons des bals de Polytechnique ou de Saint-Cyr. Sans doute a-t-il rêvé d'un uniforme mais, si l'on en croit la tradition, il ne faisait que reprendre un projet de Thiers et le Libérateur du Territoire n'était pas un personnage de Molière (1). L'anecdote du dernier tutoiement d'Etienne apparaît plus que douteuse et il est avéré qu'une part de légende s'est introduite dans la biographie du Président (2). Fidèle dans ses affections,

(1) Les souvenirs personnels dont je fais état proviennent d'indiscrétions sénatoriales contemporaines de l'événement. Sous le cabinet Méline, Félix Faure aurait repris l'idée de Thiers lorsqu'il fut question du voyage de Nicolas II à Paris et fait dessiner un costume par un tailleur spécialisé. L'ayant présenté au Conseil des Ministres, ceux-ci se seraient regardés embarrassés. Hanotaux, qui devait lui-même porter en Russie un uniforme d'ambassadeur, rompit les chiens et manifesta son opposition. Finalement Henry Boucher, Ministre du Commerce, qui passait pour ne pas reculer devant un langage un peu fruste, aurait jeté : « Rentrez-nous ça ! », mettant un terme à l'incident. Si le mot prêté au député des Vosges fut réellement prononcé, on peut penser que Félix Faure ne le laissa pas passer sans le relever. Rappelant l'incident au lendemain de l'élection du Président Coty, un journal, *Radar*, ajoutait que le Président se serait écrié après le Conseil des Ministres qui avait rejeté le projet : « Ces gens s'imaginent donc qu'il suffit d'être républicain, bel homme et ami des belles choses pour être anti-démocrate ». Il ne s'agit évidemment là que d'un point de très petite histoire, mais c'est avec des anecdotes de ce genre que se font les légendes.

(2) Félix Faure, pour ne citer que cet exemple, n'a jamais possédé de yacht. Il s'agit probablement de l'aviso « Sainte-Barbe » que la marine mettait au Havre à sa disposition. Quant à l'anecdote ci-dessus rappelée : Thomson ne tutoyant pas Félix Faure, il ne peut s'agir de lui — hypo-

il a bénéficié d'amitiés qui ne se prodiguaient pas. Je pense surtout à Paul Cambon que nous retrouverons tout à l'heure et qui n'était pas homme à exalter M. Jourdain.

Voici ce qu'écrivait Félix Faure, le 26 janvier 1895, à Louis Nordheim :

« Je n'ai pas besoin de vous dire que rien n'est changé entre nous et que mon ambition est de rester dans l'avenir ce que j'ai été dans le passé *pour tout et pour tous.* »

Au début de sa lettre, il s'était exprimé ainsi :

« Je ne me dissimule aucune des difficultés de l'heure présente, je n'ai pas recherché cette haute situation, je l'ai acceptée par devoir. Je mettrai toute ma volonté à bien faire. » (1)

C'est la paraphrase des notes publiées dans *Mon élection à la Présidence.*

Félix Faure est probablement de tous les présidents de la Troisième celui dont les conceptions se sont le plus rapprochées du parlementarisme anglais. Ayant passé plusieurs années de

thèse formulée par M. Dansette. Reste donc le seul député d'Oran. Je ne discute pas, mais voici une lettre inédite d'Eugène Etienne au Chef du Secrétariat du Président de la République, Blondel, qu'on ne saurait négliger :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
—

Paris, le 1er février 1896.

MON CHER AMI,

Voudriez-vous me faire le plaisir et me rendre le service de faire savoir à Monsieur le Président de la République, de vouloir bien garder la certitude que malgré toutes les diffamations qui courent, que certains intéressés colportent, je suis et je reste le dévoué et fidèle qu'il a connu depuis 1881. Je sais que de perfides personnages tentent de m'attribuer la publicité faite à certaines lettres dont il a été question. Cela est faux de tous points. Ma vie proteste contre des agissements de ce genre. Je garde l'espoir, au milieu des épreuves que je subis, que notre Président voudra bien ajouter foi à celui qui n'a jamais trahi personne (*a*) et repoussera du pied les affirmations ou les insinuations des méchants.

Merci mon cher ami et à vous bien affectueusement.

Eug. ETIENNE.

(*a*) V. *R.H.D.*, 1954, p. 174. « Etienne est franc comme la lame d'une épée », disait Gambetta. Dans la lettre ci-dessus il est fait allusion à l'affaire Edwards.

(1) *Lettres inédites à Louis Nordheim.* Louis Nordheim qui figura dans l'entourage de Gambetta, correspondit avec Jules Ferry, fut non seulement l'ami de Félix Faure mais aussi de Barrère, d'Etienne et en général de ceux qu'il avait connus auprès du tribun.

sa jeunesse en Grande-Bretagne, le mécanisme lui en était familier. On verra sous sa magistrature se succéder deux cabinets homogènes représentant les nuances opposées de l'opinion républicaine. Hanté, comme l'avait bien vu Jacques Piou et comme le confirment ses notes personnelles, par le désir d'une expérience radicale qui, dans sa pensée, devait tourner au profit des modérés, il la tente. Elle échoue comme il l'avait prévu (1) et le 30 avril 1896 est constitué le cabinet modéré de Jules Méline qui va occuper le pouvoir pendant plus de deux ans. La même opération renouvelée au début de la législature suivante se révèlera moins efficace. Ses préférences doctrinaires n'affectèrent d'ailleurs jamais son loyalisme envers ses présidents du conseil radicaux (2). Léon Bourgeois et Henri Brisson l'ont reconnu.

Son rôle dans l'affaire Dreyfus a été discuté. Ici encore une mise au point paraît s'imposer. Joseph Reinach, qui aurait dû éprouver quelque sympathie pour un homme qu'il avait connu dans l'entourage de Gambetta a constamment laissé entendre que Félix Faure, sachant Dreyfus innocent, le sacrifiait délibérément, en même temps qu'à la crainte du chantage (3), à la raison d'Etat. Des extraits de lettres et de notes encore inédites de Louis Le Gall, Lucie Félix Faure-Goyau et Félix Faure lui-même seront opposées à toutes ces assertions (4). Le respect de

(1) Dansette, *l. c.*, p. 112, et *Mon Election à la Présidence.*

(2) Dans un discours prononcé au banquet du Syndicat du Commerce et de l'Industrie du Havre, le 4 novembre 1893, il s'était exprimé ainsi : « Si la majorité de la Chambre est radicale, le ministère sera radical, il appliquera une politique radicale. Nous, libéraux, nous serons dans l'opposition, nous combattrons pour nos idées et pour nos doctrines et le pays jugera ; mais par contre si la majorité est libérale, elle a le droit d'exiger un cabinet libéral ».

(3) N'oublions pas qu'il avait prévenu par une publication opportune les révélations relatives à un scandale familial dont ses adversaires se proposaient de faire état contre lui (Dansette, p. 114).

(4) Par exemple, comme le rappelle M. Dansette, Reinach écrit que Félix Faure, en juin 1898, offrit le pouvoir à Brisson (révisionniste) « dans l'espoir de le voir échouer », et l'auteur de l'*Histoire de l'Affaire Dreyfus* fait, dans le titre d'un de ses tomes, un rapprochement intentionnel entre les noms de Faure et de Cavaignac (anti-révisionniste). Suivant Le Gall, Félix Faure voulut au contraire expressément porter au pouvoir un révisionniste en la personne de Brisson. Le président lui-même écrit sur ses tablettes : « Mon parti était pris, c'est à Brisson que je devais confier la présidence

la séparation des pouvoirs, le souci de maintenir l'Elysée au-dessus des passions déchaînées, la préoccupation du renom de la France à l'étranger suffisent à expliquer la passivité apparente du Chef de l'Etat dans cette crise. Quelques lignes de sa lettre du 24 septembre à Louis Le Gall résument sa position : « Je ne puis rien sur les opinions qu'on peut me prêter, soit dans un sens, soit dans l'autre — mais il faut démentir tous faits quelconques qu'on m'attribuerait. Tant que le Gouvernement reste dans la Loi, je ne puis ni ne veux intervenir, il répondra de tous ses actes devant les Chambres. Ma règle de conduite, c'est la Loi. Personne ne m'en fera sortir ».

Essentiellement patriote comme les hommes de sa génération, il a au plus haut degré le souci de la défense nationale et de même que ses prédécesseurs, il ne sépare pas dans ses préoccupations l'armée de la diplomatie. Le premier à l'Elysée, il a tenu à présider effectivement les Conseils Supérieurs de la Guerre et de la Marine.

Ses dernières notes personnelles (octobre 1898 à janvier 1899) montrent combien l'inquiétait la déficience de notre défense (maritime, terrestre, coloniale). Nous étions sous la menace d'une guerre avec l'Angleterre, et il fit preuve d'une énergie opiniâtre et habile pour vaincre la résistance de certains ministres (expressément Freycinet) à une mesure indispensable : engager en secret — c'est-à-dire sans ouverture de crédits par le Parlement — des dépenses de l'ordre de 50 millions de francs-or. Il fallait le secret non seulement vis-à-vis de l'ennemie éventuelle, mais vis-à-vis de l'alliée russe et du peuple français que la publication de notre faiblesse aurait alarmé.

Félix Faure obtint personnellement l'agrément des présidents des deux Chambres et par le truchement de Charles Dupuy celui des rapporteurs des Commissions parlementaires. Il

du Conseil. Il était l'auteur de la motion Bourgeois-Ricard qui avait réuni 295 voix. Il devait retrouver ces 295 voix. C'était une majorité. Je ne me dissimulai pas la hardiesse de la tentative Brisson, mais la crise avait assez duré, et le pays souffrait de ces lenteurs... Seuls les politiciens s'agitaient : on prononçait le nom de Cavaignac, et je ne voulais pas l'avoir à la présidence du Conseil... son attitude de flagornerie vis-à-vis de l'Etat-major général, sans me le rendre suspect, me le fait tenir à distance ».

avait « couvert » ses ministres, s'engageant à adresser, s'il le fallait, un message au Parlement lorsque la ratification des dépenses entreprises interviendrait *après-coup...* Ce message devait, dans son esprit, « établir l'initiative que peut prendre le président de la République » (1).

Louis Le Gall, Directeur du Cabinet civil, dans ses *Souvenirs inédits*, nous montre que nos meilleurs amiraux, notamment l'amiral Fournier, mettaient alors leur espoir dans la personne du Président, qu'ils avaient apprécié comme ministre de la Marine (2).

La fortune de Félix Faure a voulu que sa présidence coïncidât avec l'apogée de l'alliance russe et que dans le rôle qu'il lui appartînt de jouer, il fut servi par ce qu'il y avait d'un peu spectaculaire dans sa manière et qui se confondit avec le haut sentiment qu'il avait de la dignité de sa fonction. Nul de ceux qui furent témoins de la venue du tsar Nicolas II à Paris en octobre 1896 ne saurait oublier en effet le faste dont elle fut entourée et le magnifique spectacle offert à une foule émerveillée et enthousiaste par le passage du cortège impérial sur les Champs-Elysées. A ces journées françaises devaient correspondre la visite de Félix Faure à Pétersbourg et les toasts du *Pothuau* auxquels le Président imposa sa marque personnelle, consécration publique de l'alliance... Son attitude ne fut pas

(1) C'est au Conseil des Ministres du 6 janvier 1899 que Félix Faure avait déclaré qu'il faudrait agir « de suite et sans crédit ouvert ». Le lendemain, Loubet, Président du Sénat ; Deschanel, Président de la Chambre des Députés ; Charles Dupuy, Président du Conseil, lui donnaient leur accord. On craignait des difficultés du côté des Commissions, mais il n'y en eut pas. Camille Pelletan, de qui on se défiait le plus, « fit une sortie des plus violentes et des plus éloquentes pour montrer combien il était grave de discuter des projets de défense, et, s'agît-il même de 100, de 200 millions, on devait tout faire sans le dire ». Malgré cela, Freycinet, cédant à sa pusillanimité naturelle et qui se défiait de la sincérité des assurances du bouillant rapporteur, maintint ses objections. L'événement devait le démentir.

(2) A cette occasion, il nous rappelle que, dans des circonstances comparables, l'année précédente, l'action de Félix Faure avait été décisive lorsque fût décidée la création de l'outillage nécessaire à la fabrication d'un nouveau canon : le célèbre 75. Il fallait aussi garder le secret à propos d'une dépense de 30 millions. Mais il avait suffi d'une présentation habile du budget et de virements de crédits pour dissimuler l'arme nouvelle.

alors simplement de parade et il sut s'imposer à une cour réticente et prévenue contre lui par un snobisme ironique.

« Depuis Thiers, disait Paul Cambon au Directeur du Cabinet civil du Président, M. Le Gall, M. Félix Faure est le premier des Présidents de la Troisième République qui ait le sentiment très net de son rôle au point de vue de la politique nationale à l'étranger. » (1)

Accusant le régime plus que les ministres et les gouvernements, l'ambassadeur avait dit déjà au cours du même entretien :

« La Constitution a fait du Président de la République le véritable directeur de nos intérêts extérieurs... M. Félix Faure a véritablement compris cette partie de son rôle... Il a une situation *internationale* (je souligne ce mot qu'il a employé) incontestable. Il n'est pas de diplomate étranger qui l'ignore, qui ne soit profondément convaincu que c'est le Président de la République qui est le maître de la politique étrangère de la France et que c'est à lui qu'on doit attribuer le mérite des succès obtenus par notre diplomatie en ces derniers temps. »

A ce jugement répond l'hommage rendu au Président de la République par le prédécesseur du Cte de Montebello à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, Laboulaye (2).

Particulière

—

28 avril 97.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je suis peut être indiscret, mais je ne puis m'empêcher de vous exprimer toute la joie que j'ai éprouvée de l'ovation qui vient de vous être faite à St-Pétersbourg. Mon seul titre à manifester cette joie, d'une manière particulière, c'est que j'ai été un des ouvriers de la première heure et que je comprends toute l'importance de l'œuvre dont le couronnement vient d'être posé si brillamment.

La visite donc affirme publiquement à la satisfaction des deux pays, cette alliance si utile, si nécessaire, qui était si discutée, il y a quelques années. Si j'ai eu le sort des initiateurs, je tiens au moment du triomphe, à ce que le Président de la République sache que bien que dans l'ombre et enfoui dans les fondations, nul plus que moi ne se réjouit de voir le monument si bien achevé par des mains habiles et patriotes. Dans quelques jours, quand je serai rentré à

(1) Entretien de Paul Cambon avec Louis Le Gall, p. 204. V. aussi Paul Cambon, *Correspondance*, t, I, pp. 428-430, lettres des 1er, 2 et 9 septembre 1897.

(2) Il y représenta la France du 28 octobre 1886 au 1er août 1891.

Paris, je tenterai de lui porter mes plus respectueuses félicitations ; je n'ai pas voulu tarder un seul jour à les adresser.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'hommage du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LABOULAYE. (1)

Témoignages dont le nom de leurs signataires souligne suffisamment la valeur.

Au cours des vingt premières années du xxe siècle, si chargées d'histoire, trois présidents dont chacun atteindra le terme de son mandat vont occuper la magistrature suprême. Le Dauphiné, la Gascogne et la Lorraine se succèderont à l'Elysée avec Emile Loubet, Armand Fallières et Raymond Poincaré. C'est la période où l'institution paraît avoir fonctionné le plus normalement.

Cependant les premiers temps du septennat d'Emile Loubet (18 février 1899 - 18 février 1906) semblent contredire cette observation optimiste. Aucun président n'a eu des débuts plus agités. Hourvari de la gare Saint-Lazare au retour de Versailles, tentative de marche sur l'Elysée de Paul Déroulède, incident d'Auteuil (4 juin 1899) : le huit reflets du Président est frappé d'un coup de canne par le Baron Christiani.

J'assistais au procès de l'agresseur devant le tribunal correctionnel. Il y fit piètre figure, donnant l'impression d'un homme qui, ayant cédé aux mouvements d'une excitation passagère, ne se rend plus compte d'un geste qu'il voudrait bien ne pas avoir accompli. Aussi bien celui-ci trouvait-il son explication sinon son excuse dans les excès de la presse de l'époque susceptibles d'agir sur un esprit faible.

Emile Loubet fut un homme « sans rancune, d'esprit tolérant, bienveillant de nature et par système, quoique doué d'une certaine méfiance paysanne » (2). L'un des paradoxes de sa présidence est d'avoir coïncidé avec l'explosion sectaire du com-

(1) Ambassadeur à Saint-Pétersbourg du 28 octobre 1886 au 1er août 1891.

(2) Dansette, *l. c.*, p. 127.

bisme qui lui faisait horreur (1). Fidèle à la tradition de ses prédécesseurs qui veillaient jalousement sur les intérêts de la défense nationale, il devait se voir imposer les deux plus mauvais ministres de la Guerre et de la Marine du régime, le général André et Camille Pelletan. Du moins aura-t-il la satisfaction d'assurer la permanence au Quai d'Orsay de Théophile Delcassé dont le long ministère coïncidera presque exactement avec son septennat. S'il cessera finalement de le soutenir, c'est qu'il estime, connaissant les défectuosités de notre armement, son éloignement nécessaire au maintien de la paix.

Il s'attachera au développement de l'alliance russe dont la conclusion a dominé la présidence de Félix Faure : la sienne le sera par l'entente franco-britannique. Il est probable que pour les premiers contacts avec Saint-Pétersbourg, la manière du député du Havre était plus adéquate que la simplicité du sénateur montillien. Celle-ci eût été mise à l'épreuve à Londres — on le sait par une savoureuse dépêche de Paul Cambon (2) — si l'habileté de l'Ambassadeur n'avait su écarter certaines exigences protocolaires malicieusement formulées par Edouard VII.

Nous ignorerions peut-être encore l'efficacité du rôle joué par ce président modeste si les *Souvenirs* d'Abel Combarieu, Secrétaire général de l'Elysée, ne nous en avaient apporté la révélation. Sa bonhomie a bien servi la France.

On peut en dire autant de la « sagesse élyséenne » de son successeur, Armand Fallières (18 février 1906 - 18 février 1913). Evidemment, « ce gros homme à la bonne figure de voyageur de commerce, au nez rond, au toupet ondulé de garçon coiffeur, à la sympathique barbe poivre et sel, bientôt blanche, étalée sur une lavallière à pois » (3), n'avait pas l'allure d'un Casimir-Périer. S'il n'eut pas comme celui-ci à souffrir de la hargne des pamphlétaires, il ne fut point épargné par la caricature. Je vois

(1) Dansette, *l. c.*, p. 137.
(2) Paul Cambon, *Correspondance*, t. II, pp. 93-95, 18 juin 1903.
(3) Dansette, *l. c.*, p. 142.

encore une mère de famille qu'interroge son rejeton : « Maman, Fallières, c'est celui de la phosphatine ? — Non, mon enfant, celui-là n'a rien inventé ».

J'ai eu l'occasion de l'approcher lorsque, revenant de Pétersbourg en 1908, il s'arrêta à Christiania où j'étais attaché à notre légation que dirigeait avec tact et autorité Louis Delavaud, premier ministre de France auprès de la Norvège indépendante. La visite offrait d'autant plus d'intérêt que, survenant au lendemain de la rupture des liens avec la Suède, elle devait flatter naturellement l'amour-propre du jeune royaume.

Nous nous étions rendus au devant du Président sur un torpilleur norvégien qui rejoignit la division navale à l'entrée du fjord et vint, en dépit des courants, par une audacieuse et savante manœuvre, se ranger impeccablement le long du *Vérité*, suscitant l'admiration de nos équipages et de l'amiral Boué de Lapeyrère dont le cuirassé portait le pavillon. La remontée du fjord fut un enchantement.

Un minuscule et piquant incident marqua le débarquement. Le roi Haakon VII s'était rendu à bord du *Vérité* pour y saluer le Président. Désireux de l'accueillir lorsqu'il mettrait pied à terre, le roi était reparti sur l'embarcation qui l'avait amené, prenant avec lui le personnel de la légation. A la vue de nos uniformes, l'appareil protocolaire se déclancha sur les quais, les hymnes nationaux égrénèrent leurs premières notes cependant que le cortège présidentiel approchait, ignoré. Enfin le roi réussit par ses gestes à attirer l'attention et à rétablir l'ordre des préséances.

J'étais présent quand Haakon VII et la reine Maud accueillirent leur hôte au Palais Royal avec une gracieuse simplicité qui s'accordait à la finesse gasconne d'Armand Fallières. Celle-ci devait faire merveille lors de la présentation à la légation de nos agents consulaires. Ibsen et les écrivains de son temps nous ont appris que le titre de consul jouissait naguère en Norvège du plus grand prestige. Nous avions ainsi de nombreux représentants dans les ports de la côte. Certains, venus d'au delà du cercle polaire, avaient voyagé plus de quinze jours pour

répondre à l'invitation du ministre. Placé d'autorité derrière le président par son gendre et secrétaire général, Jean Lannes, pour jouer éventuellement le rôle de souffleur, je ne perdis pas un mot des propos échangés. Des remarques pertinentes, des compliments joliment tournés accompagnant parfois une décoration, firent de la visite un succès. « Extrêmement fin sous une apparence épaisse », a dit de lui Paul-Boncour. C'est l'impression qu'il m'a laissée.

Sous sa présidence, la menace allemande a fait passer la politique étrangère au premier plan. Fallières, secondé pendant presque toute sa magistrature par des ministres des Affaires Etrangères comme Pichon ou Poincaré qui ont l'étoffe de l'emploi, les secondera efficacement. Mais ses déplacements « n'ont pas la même importance que les voyages de ses prédécesseurs à Saint-Pétersbourg et à Londres. L'alliance russe et l'entente cordiale sont conclues et c'est l'attente d'une guerre menaçante, jalonnées par les étapes d'Algésiras et d'Agadir, qui domine le Septennat » (1). Plusieurs exemples cités par M. Dansette nous montrent que conscient d'une navigation difficile, jamais il ne perdit de vue le pilote. Enfin M. Jean Mistler a révélé récemment avec quelle légèreté de touche « il avait su empêcher un retour de M. Delcassé aux Affaires Etrangères » qu'il estimait inopportun (2).

Raymond Poincaré qui lui succède (18 février 1913 - 17 février 1920) représente un cas unique dans l'histoire de l'Elysée. L'exemple a prouvé que les hommes étant par essence des chefs de gouvernement s'accommodaient mal des servitudes de la magistrature suprême ou s'en voyaient écartés au profit des présidents des grandes assemblées préparés par leur fonction même au rôle d'arbitre suprême. Ayant sollicité la succession de Fallières, il l'emportera dans des conditions où Jules Ferry, plus tard Clemenceau, se verront écartés et saura dominer suffisamment un tempérament autoritaire pour arriver au terme de

(1) Dansette, *l. c.*, p. 151.
(2) Mistler, *l. c.*, p. 106.

son septennat. Aussi bien prendra-t-il bientôt sa revanche en faisant une rentrée triomphale dans la politique militante.

Titulaire du portefeuille des Affaires Etrangères depuis le 14 janvier 1912, il n'ignore rien des problèmes diplomatiques : l'action du chef de l'Etat y prolonge naturellement celle du ministre. Elle s'imposera d'autant plus qu'après Loubet et Fallières où le Quai d'Orsay a connu une relative stabilité — Delcassé, sept ans ; Pichon, quatre et demi — la sienne verra avec douze changements se succéder dix personnalités. M. Dansette constate qu'au cours des dix-huit mois qui précédèrent la grande guerre, les affaires extérieures demeurèrent la principale préoccupation de Raymond Poincaré : voyages à Londres, Madrid et Cronstadt, resserrement des alliances, vote de la loi de trois ans, politique sans fissure trop rarement réalisée chez nous qui se prolongera pendant les hostilités. Durant celles-ci, la monarchie de la guerre réduit la part des initiatives présidentielles. Rappelons seulement qu'aux heures critiques, Raymond Poincaré saura faire taire ses ressentiments personnels et rentrera, en appelant Clemenceau, dans la vérité du régime parlementaire. Et peut-être n'a-t-il pas été indifférent que dans une des périodes les plus critiques de son histoire la France ait eu à sa tête un président, sans doute le plus éminent des Présidents de la Troisième, même s'il lui a manqué le panache.

Paul Deschanel qui lui succède bénéficie d'une élection triomphale (17 février - 21 septembre 1920). Elégant, d'une jeunesse persistante et sans âge, on le comparait à Le Bargy et il semblait fait pour esquisser un pas de danse. Ses discours avaient le prestige des harangues académiques auxquels ils faisaient penser. C'était le temps où le Palais Bourbon accordait volontiers les honneurs de l'affichage à ses membres les plus diserts. Mais, même le jour où dans un duel oratoire fameux qui précéda l'autre, Deschanel prit à partie Clemenceau : « Il y avait un journal sans abonnés, sans lecteurs », quelque chose d'apprêté subsistait dans sa manière qui faisait penser à une éloquence de *conciones.* « Une mesure pour rien », a dit joliment M. Dansette pour caractériser son passage éphémère à l'Elysée.

Millerand qui lui succède (23 septembre 1920 - 13 juin 1924) est d'une autre trempe. Péguy l'a décrit lorsqu'il était socialiste : buste carré, épaules carrées, front carré, volonté carrée, « assis comme une lourde table de chêne, cette énergie presque rude et presque comme sommaire » (1). Je l'ai aperçu une première fois, passant une revue à Bordeaux en 1914. Il y avait en lui quelque chose de massif qui ajoutait à son autorité naturelle. Et il me fut donné de le conduire à sa place, déjà presque aveugle, à Saint-Philippe-du-Roule, le jour des obsèques de Camille Barrère.

M. Dansette a excellemment sous-titré son chapitre : « l'échec d'une présidence autoritaire ». Chef du gouvernement comme Poincaré, à la veille de son entrée à l'Elysée, mais à la différence de celui-ci, plutôt à son corps défendant, Millerand va s'efforcer de faire prévaloir un système proche de la conception américaine et de transférer à la Présidence de la République une partie des pouvoirs de la Présidence du Conseil. Sa tentative se traduira par un échec.

Laissant de côté la politique intérieure, je voudrais simplement relever qu'au point de vue diplomatique, il s'est trouvé dans une situation différente de celle de ses prédécesseurs. Ministre des Affaires Etrangères au moment de son élection, toujours comme Poincaré, il n'eut pas comme lui un grand nombre de collaborateurs parfois éminents mais dont aucun n'aura le temps de s'identifier suffisamment à sa fonction pour la considérer comme son fief. Les titulaires du Quai d'Orsay s'appelleront après Georges Leygues, simple secrétaire de ses commandements, Briand et Poincaré. Ces noms suffisent pour faire entendre qu'il ne pourra se substituer à eux. A l'un et à l'autre, il se heurtera, Cannes et la Ruhr marquant les points de dissentiment. Sur la Ruhr, les polémiques ne se sont point apaisées et il faudra tout au moins attendre la publication du volume posthume des souvenirs de Poincaré pour porter un jugement motivé.

(1) Dansette, *l. c.*, p. 195.

La présidence va retrouver son rythme normal avec Gaston Doumergue (13 juin 1924 - 13 juin 1931). Je l'ai rencontré souvent dans une maison amie au temps où il n'était encore qu'un ministre qui promettait. Notre hôte, M. André W..., Professeur à l'Ecole Centrale, ingénieur de mérite, avait eu l'occasion de l'apprécier et le tenait en haute estime. Mais, original fieffé autant que bourru bienfaisant, il entendait chez lui ne point faire état des situations officielles. Seul comptait l'âge. Et c'est ainsi que je me trouvai parfois, simple étudiant en bout de table avec, à l'autre extrémité, Gaston Doumergue ministre, me faisant vis-à-vis. Il souriait, connaissant son hôte, sans se formaliser de ces entorses protocolaires.

A l'heure du café, il s'entretenait volontiers avec moi des contingences de la politique sans chercher à s'élever au-dessus du trantran quotidien. D'esprit ordonné, nullement sectaire, il me surprenait par un libéralisme qui contrastait avec l'intransigeance de ses discours officiels. Nul ne se fut douté qu'il s'agissait d'un ministre de M. Combes. Il n'ignorait pas d'ailleurs le peu de sympathie dont jouissait le Président du Conseil dans la maison. Se souvint-il quand il franchit un quart de siècle plus tard le seuil de l'Elysée que M. W..., qui brocardait volontiers les politiciens, lui avait cependant dit un jour : « Vous, Gaston Doumergue, vous serez Président de la République ».

M. Dansette lui reconnaît « un sens réaliste et mesuré de la vie ». C'est l'expression juste. Il semble bien avoir été le plus efficace des présidents de l'entre deux guerres. Inclinant vers les supériorités alors que d'autres avaient eu naguère tendance à recourir aux utilités, sa faveur s'est portée vers Poincaré et Briand qui dominent politiquement leur époque. Sa magistrature coïncide avec une présence presque continue du second au Quai d'Orsay. Il se souvient qu'il a été lui-même ministre des Affaires Etrangères et lorsque le « pèlerin de la paix » « perd le contact des réalités à la poursuite de son grand rêve... sans jamais l'attaquer de front, il profite des occasions qui s'offrent pour insinuer des critiques

ou donner des avis appuyés sur les faits » (1). « Chacun, a écrit M. Jacques Bardoux, s'accorde à reconnaître qu'il fut un Président adroit et écouté, populaire et respecté. Il suivait avec compétence et jusque dans le détail les affaires extérieures » (2).

Rappelé malgré lui au pouvoir après le 6 février 1934, il y perdra le prestige qu'il s'était légitimement acquis à l'Elysée par sa « fermeté souriante ».

Rien de plus opposé au méridional d'Aigues-Vives, protestant sans austérité, que le fils du poseur de rail d'Aurillac qui lui succède. Paul Doumer (13 juin 1931 - 6 mai 1932). C'est le seul des dix hôtes de l'Elysée depuis Carnot qu'il ne m'ait jamais été donné d'entrevoir, mais je me souviens du scandale que provoqua son projet d'impôt sur le revenu au temps du cabinet Bourgeois et de la sévérité dont l'opinion fit preuve à son égard lorsqu'il eut accepté le proconsulat indochinois — la plus belle page de sa carrière — que lui avait offert Jules Méline. « Je n'aime pas les traîtres », aurait dit Poincaré. M. Dansette prononce à son sujet les mots de « vertu romaine ». — Dans l'antiquité on en eût fait un héros de Plutarque. Fidèle à la politique de l'alliance anglaise, il est mort trop tôt pour avoir eu le temps de marquer la politique étrangère d'une empreinte personnelle. Aussi bien les qualités diplomatiques n'étaient-elles pas les siennes et il est permis de douter de l'efficacité de l'action qu'il eût exercée dans ce domaine. Sa mort n'affecta que médiocrement l'opinion, beaucoup moins en tous cas que ne l'avait fait l'assassinat de Carnot.

Pour la troisième fois depuis 1914, la Présidence du Sénat allait être le marchepied de l'Elysée (3). Lorrain comme Poincaré, Albert Lebrun (10 mai 1932 - 11 juillet 1940) évoque le souvenir de son prédécesseur. Major de Polytechnique comme

(1) Dansette, *l. c.*, p. 266.
(2) *Dictionnaire diplomatique.*
(3) On peut penser qu'elle le fût redevenue lors de l'élection du successeur de M. Vincent Auriol qui fut d'ailleurs un sénateur, évitant ainsi une véritable cascade de scrutins, si la présidence du Conseil de la République ne s'était trouvée exercée dans des conditions particulières.

l'eût été celui-ci de Normale, s'il n'eût préféré le barreau, doué également d'une imperturbable mémoire, il sera sans l'avoir mérité l'homme du crépuscule alors que Poincaré a été le président de l'apothéose.

Quel fut en politique étrangère le rôle d'Albert Lebrun ? Nous ne le savons encore qu'imparfaitement. M. Dansette cite son intervention pour empêcher l'envoi d'armes en Espagne au temps de la guerre civile. Ce qu'il nous est permis de dire est qu'il a exercé avec dignité la magistrature suprême en des temps difficiles et que les témoignages que nous avons recueillis auprès de certains de ses collaborateurs lui sont essentiellement favorables. Si la France, à mesure que s'approche le terme de sa présidence, se voit de plus en plus emportée par le vertige européen, incapable de pratiquer une politique autonome, cela n'excuse pas, disons le, douze ministres des Affaires Etrangères en huit années, correspondant à une vingtaine de changements de gouvernements dont ce n'est pas lui qui porte la responsabilité.

J'ai conservé un souvenir amusé de la visite qu'à l'automne de 1934, j'ai faite à l'Elysée avant de gagner Caboul. Reçu par le chef des huissiers, celui-ci qui croyait me connaître, avant de m'introduire auprès d'André Magre, Secrétaire général de la Présidence, frère de mon ancien camarade du lycée de La Rochelle, le poète Maurice Magre, me fit quelques confidences. M'exprimant ses opinions péjoratives sur le personnel gouvernemental de l'époque, il les termina par ces mots : « Les ministres d'aujourd'hui, ça n'est rien du tout ». Le Président partageait-il l'opinion de ce serviteur ? Je ne lui ai pas demandé.

« Je suis la reine d'Angleterre », a dit un jour Félix Faure à Raymond Poincaré qui le sollicitait d'intervenir pour mettre fin à certaines attaques contre le Sénat. Le mot a fait fortune mais donné lieu à des interprétations différentes. Il n'est pas douteux que le Président ait fait allusion à l'insuffisance de ses pouvoirs. Nul ne prétend la nier. Pourtant la présidence s'est révélée plus d'une fois la clef de voûte qui soutient l'édifice. Moindre sous des gouvernements forts, plus sensible dans les

périodes de désordre ou en présence d'un pouvoir faible, l'action de nos chefs de l'Etat s'est montrée souvent efficace. Placés en dehors et au-dessus des partis dans l'ordre diplomatique, secondant tour à tour ou suppléant les ministres, on leur a dû ce bienfait essentiel : la continuité. A des heures cruciales, ils ont efficacement contribué à la sauvegarde de la paix. Entre le système américain que le précédent de Louis-Bonaparte commande d'écarter et la monarchie constitutionnelle à l'anglaise dont deux révolutions n'ont pas permis chez nous l'établissement durable, la présidence a occupé sous la Troisième République une position de juste milieu. En dépit des circonstances où elle a pris fin, l'institution n'a pas démérité et, sous la Quatrième République, offre de nouveaux gages d'avenir.

René DOLLOT.

P. S. — La composition de cet article était terminée lorsqu'ont paru sous ce titre : *Un quart de siècle au service de la France* (1), les carnets posthumes du général Legrand-Girarde, ancien Sous-Chef de l'Etat-Major de l'Armée. Ayant fait partie des Maisons militaires de Félix Faure et d'Emile Loubet, il a laissé sur eux et, à l'occasion, sur leur rôle en politique étrangère, un certain nombre de témoignages qui confirment, avec quelques précisions nouvelles, les données dont nous avons fait état.

(1) Presses Littéraires de France.

NOTRE CONFLIT AVEC LA CHINE AU SUJET DU TONKIN

(1884-1885)

Le rôle joué par la Chine lors de la conférence de Genève et le « cessez-le-feu » intervenu en Indochine ne peuvent manquer de faire évoquer les anciens liens qui ont si longtemps uni le Céleste Empire à l'Empire d'Annam. La France a dû pendant toute une année poursuivre des hostilités contre la Chine pour parvenir à rompre ces liens et occuper librement le delta du Fleuve Rouge qu'elle vient d'évacuer.

Nous avons pensé que le récent développement des événements donnait un regain d'actualité au rappel de ces faits. L'exposé que nous en publions ici présente les phases de ce conflit d'après une correspondance de nos représentants en Chine en grande partie inédite.

I

Origine du conflit

L'apparente indifférence avec laquelle la Cour de Pékin avait assisté à notre installation en Cochinchine de 1859 à 1867, malgré ses prétentions à des droits de suzeraineté sur l'Empire d'Annam (1), avait amené le gouvernement français à penser

(1) Dans une brochure intitulée *Le conflit entre la France et la Chine* (Librairie Le Cerf, 1883, 48 pages), H. Cordier a exposé la nature des droits de suzeraineté invoqués par la Chine sur l'Annam.

qu'il en irait de même quand il prendrait pied au Tonkin. Dangereuse illusion, origine de bien des mécomptes. La Cochinchine est une région lointaine séparée de l'Empire chinois par la longue étendue des côtes de l'Annam ; le Tonkin au contraire, limitrophe de la province méridionale du Yunnan, constitue le débouché du Fleuve Rouge, voie de pénétration vers la Chine. Les bandits connus sous le nom de Pavillons Noirs exerçaient leurs exactions dans la région montagneuse bordant la frontière où régnait une telle insécurité que, sur l'appel de l'empereur d'Annam, des troupes chinoises avaient été envoyées pour rétablir l'ordre.

Lorsque, sa domination en Cochinchine assurée, la France songea à faire de ce territoire la base d'un Empire colonial plus étendu, ses visées d'expansion se portèrent vers la contrée qui offrait une ouverture vers l'immensité chinoise. Dès 1869, Francis Garnier établissait la navigabilité du Fleuve Rouge et constatait à la fois la précarité de l'autorité annamite et la présence de forces chinoises en lutte contre les bandits. Il réapparaissait au Tonkin dès la fin de 1873 après la courte période de recueillement imposée par la guerre de 1870. A la tête d'une poignée d'hommes il enlevait Hanoï, faisait la conquête du delta du Fleuve Rouge mais tombait victime d'un héroïsme qui devait porter ses fruits. Ce brillant fait d'armes provoqua en effet la conclusion de la convention du 25 mars 1874 par laquelle l'empereur d'Annam confirmait la possession par la France des trois provinces cochinchinoises et ajoutait l'engagement de confirmer sa politique extérieure à la nôtre. Trois ports du Tonkin étaient ouverts à notre commerce et nous pouvions utiliser le Fleuve Rouge pour pénétrer en Chine. De son côté la France promettait son aide en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité.

C'était une formule établissant une sorte de régime de protectorat, mais en termes imprécis. Aussi en dépit de ce traité la Cour de Hué continua-t-elle à adresser un tribut à celle de Pékin. Nos protestations n'eurent d'autre résultat que de provoquer dès 1880 de la part du représentant impérial à Paris, le marquis Tseng, des déclarations faisant entendre que celui-ci

ne resterait pas indifférent en présence d'un changement de statut politique au Tonkin. L'affaire d'Annam évoluait dans le sens d'un différend franco-chinois. Inquiètes du développement de notre action dans des contrées limitrophes, les autorités chinoises rappelaient les antiques liens de suzeraineté qu'elles faisaient valoir sur l'Annam et leurs prétentions étaient secondées par l'attitude de la Cour de Hué qui cherchait à Pékin un appui pour tenter d'échapper à notre pression.

Cette attitude, et l'aggravation de l'insécurité dans le Haut Tonkin, provoquèrent une nouvelle expédition. Dix ans après son prédécesseur, le commandant Rivière renouvela les exploits de Francis Garnier et trouva la même fin tragique (mars 1883).

Le gouvernement français se décida alors à faire preuve d'énergie. Un corps expéditionnaire, appuyé par une escadre, se rendit en fort peu de temps maître de tout le delta du Fleuve Rouge. Devant cet acte de force les autorités annamites entamèrent aussitôt des négociations qui aboutirent, le 6 juin 1884, à la signature d'un nouveau traité. Notre plénipotentiaire, Jules Patenôtre, y faisait stipuler la nette reconnaissance par l'Annam du protectorat français et le droit d'installer des postes militaires à certains points. Avant d'apposer sa signature sur ce document, il avait exigé la remise du sceau impérial chinois, dernier vestige de l'antique vassalité annamite, qui fut solennellement fondu en présence des délégués des deux pays (1). Par cet acte symbolique, propre à frapper les esprits orientaux, était consacrée, pensions-nous, la rupture de tout lien avec la Cour de Pékin. Désormais c'était vers la France, et vers elle seule, que l'Annam devait orienter ses nouvelles espérances.

Mais si Hué s'inclinait devant la force, Pékin n'était nullement disposé à l'abandon de ses droits. A la note par laquelle le chargé d'affaires de France, le comte de Semallé, avait représenté au Tsong-li Yamen (Département des Affaires étrangères) que notre établissement au Tonkin devait « être tenu pour définitif », le gouvernement impérial avait répondu le 16 novembre 1883 : « L'Annam est un pays vassal de la Chine

(1) Ce sceau est reproduit en tête du t. II des *Souvenirs d'un diplomate* de Jules Patenotre (L'Edition moderne, Librairie Ambert).

depuis plus de deux cents ans ; il a sans cesse reçu d'elle l'investiture et il a envoyé sans interruption un tribut à la Cour de Chine. Ces faits sont connus de toutes les Nations du monde » (1).

Le gouvernement chinois répugnait d'autant plus à tout geste d'abandon qu'il risquait de s'attirer par là des complications du même ordre en Corée et au Thibet, pays sur lesquels il faisait valoir des droits analogues.

Dans ces conditions de sérieuses opérations militaires s'imposaient pour briser sa résistance. Un corps expéditionnaire de près de 20.000 hommes eut mission de faire évacuer le Tonkin. La rapidité de ses succès obligea les autorités impériales à demander sans tarder la cessation des hostilités. Ce fut l'objet de la Convention préliminaire signée à Tientsin le 11 mai 1884 entre le capitaine de frégate Fournier, appelé à une brillante carrière, et le vice-roi du Peitchili, Li-Hung Tchang.

Vainqueur de la révolte des Taipings, celui-ci jouissait d'une autorité considérable que consacrait son titre de « conseiller du Céleste Empire ». De haute taille, la figure osseuse, la barbe longue et clairsemée, les yeux perçants, il avait grande allure et se montrait conscient de sa valeur. Six ans auparavant, lors du séjour à Tientsin d'un stationnaire français sous les ordres du commandant Fournier, il avait eu l'occasion de faire la connaissance de cet officier et de l'apprécier. Aussi, ayant appris sa présence à Changhai, lui télégraphia-t-il de venir le trouver afin d'examiner les moyens de rétablir de bons rapports entre son pays et le nôtre.

Avec l'autorisation de ses chefs, le commandant Fournier se rendit à cette invitation. Arrivé auprès du vice-roi le 5 mai, il le trouva dans des dispositions si conciliantes que, sur sa demande, le gouvernement français lui accorda pleins pouvoirs pour signer un accord (2). Dès le 11 mai était conclue une convention préliminaire aux termes de laquelle la France s'enga-

(1) Comte de Semallé, *Quatre ans à Pékin* (1880-1884), Librairie G. Enault, 1933, p. 165.

(2) Voir l'article de l'amiral Fournier dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1921.

geait à respecter et à protéger les frontières du Tonkin. De son côté la Chine s'engageait à retirer « immédiatement » toutes ses garnisons et à respecter les traités présents et futurs entre la France et l'Annam. Pour reconnaître l'attitude conciliante du gouvernement impérial, nous renoncions à l'indemnité précédemment réclamée et obtenions en compensation le libre trafic des marchandises à la frontière.

En France, le gouvernement comme l'opinion se réjouirent de voir le conflit prendre fin d'une façon aussi rapide qu'inattendue. Après avoir chaleureusement félicité le négociateur, Jules Ferry, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, en communiquant la convention aux Chambres le 20 mai, déclarait : « Notre modération, hautement appréciée par l'opinion européenne, nous assure la meilleure solution pour le présent et la plus grande source de sécurité pour l'avenir » (1).

Les agents français en Chine ne partageaient pas cet optimisme. De leur côté, la plupart des résidents étrangers s'étonnaient également d'une solution aussi brusque et de concessions peu conformes aux habitudes de la diplomatie chinoise. Certains affirmaient que les envois de troupes vers les frontières méridionales n'avaient nullement cessé.

Les circonstances dans lesquelles a été signée la convention Fournier ont soulevé à l'époque des controverses passionnées, avivées par des dissentiments personnels et une polémique entre partisans et détracteurs de la diplomatie traditionnelle (2). Le mot « immédiatement » figurant dans le texte français pour spécifier le départ des garnisons chinoises se trouvait-il reproduit dans le texte chinois ? Avait-il été correctement traduit ? L'indication d'un délai d'évacuation avait-elle été, comme le prétendaient les Chinois, raturée dans la note complémentaire remise le 17 mai à Li-Hung Tchang par le commandant Fournier ? Celui-ci se serait-il contenté d'assurances verbales ? — Toujours

(1) H. Cordier, *Histoire des relations de la Chine avec les Puissances occidentales*, t. II, p. 440.
(2) Semallé, *op. cit* (p. 177 et suiv.) fac-similé de la note du 17 mai complémentaire à la convention (p. 206) et extraits de journaux (p. 242 et suiv.).

est-il que, convaincu d'avoir réglé ces questions, il avait adressé au commandant des troupes du Tonkin un télégramme pour l'informer des dates d'évacuation des localités voisines de la frontière.

...Et cependant quand nos troupes s'apprêtèrent à occuper la ville de Langson, qui aurait dû être évacuée le 6 juin, elles se heurtèrent, le 23 juin, non loin de là auprès de Bac Lé, à d'importantes forces de réguliers chinois dont les chefs affirmèrent n'avoir pas reçu l'ordre de se retirer mais se dirent disposés à céder le terrain dès que l'avis leur en serait parvenu, leur intention n'étant nullement de « rompre la paix par des combats inutiles » (1). Impatients et persuadés de la mauvaise foi des Chinois, nos officiers résolurent de passer outre. Une sérieuse collision s'ensuivit. Les pertes furent importantes des deux côtés, mais la colonne française dut battre en retraite devant la supériorité de l'adversaire.

Tel est l'événement connu sous le nom de « guet-apens de Bac Lé ». Sans doute aurait-il pu être évité moyennant plus de prudence de la part de notre négociateur, plus de sang-froid du côté militaire.

Tandis que Pékin ne soupçonnait nullement la gravité qu'allait prendre l'incident, Paris se livrait à de violents commentaires et l'opinion, d'autant plus déçue qu'elle avait cru tenir le succès, réclamait une éclatante réparation. Pénibles discussions qui ne faisaient qu'aigrir les divergences tant les deux parties se plaçaient sur des terrains différents.

Lorsque, le 28 juin, notre chargé d'affaires fit part aux membres du Tsong-Li Yamen des réactions de son gouvernement, il provoqua un étonnement qui parut sincère. La question des dates d'évacuation, lui fut-il répondu, n'avait pas été tranchée par la convention préliminaire mais réservée pour le traité définitif (2). Li-Hung Tchang, à qui il en fut référé, soutint que si le commandant Fournier lui avait en effet proposé de fixer des dates, il n'avait pas donné son accord. Au surplus, il

(1) Lettre des chefs chinois, d'après Cordier, *op. cit.*, t. II, p. 450.
(2) Semallé, *op. cit.*, p. 201.

n'avait rien signé qu'on pût lui opposer comme preuve d'un manquement de parole. — Peut-être, en présence de la tournure des événements, jugeait-il prudent de nier un engagement verbal, à moins que des influences hostiles à sa personne n'eussent intrigué de façon à arrêter la transmission des ordres d'évacuation. Comme gage de leur bonne foi les autorités impériales insistaient pour hâter l'arrivée d'un plénipotentiaire chargé de négocier le traité définitif.

Le gouvernement français, au contraire, attachait à l'affaire une importance capitale. Il la considérait comme une agression préméditée portant atteinte à sa dignité. Aussi, loin d'inviter Patenôtre à presser sa venue à Pékin, lui demandait-il de se concerter avec l'amiral Courbet, commandant en chef des forces navales d'Extrême-Orient, au sujet des mesures les plus propres à impressionner la Cour impériale et d'exiger l'octroi d'une réparation.

A Pékin, cette attitude encouragea le parti de la guerre défavorable à la convention du 11 mai. La France elle-même lui offrait l'occasion de provoquer la rupture souhaitée. L'amour-propre des deux pays entrant en jeu, le conflit originel renaissait plus aigu que jamais et les hostilités, conjurées après trois années de pourparlers, allaient surgir d'un incident de frontière. Il faudra à la France une année entière pour relever l'édifice qui venait de crouler si malencontreusement. L'affaire de Bac-Lé nous replaçait à l'égard de la Chine dans la même situation qu'en 1880. Et même s'y ajoutait une difficulté nouvelle aggravant le conflit : l'exigence d'une réparation.

II

Les hostilités

L'ultimatum du 12 juillet 1884.

A Pékin la désignation à la présidence du Grand Conseil d'un des chefs les plus actifs du parti de la résistance soulignait l'attitude du gouvernement chinois. Malgré des demandes

réitérées, celui-ci se refusait à rappeler ses troupes du Tonkin. A Tientsin, Li-Hung Tchang lui-même avouait que, n'étant plus maître de la situation, il ne pouvait promettre ni réparation pour le présent ni garantie pour l'avenir.

Seule une action militaire immédiate avait chance de faire aboutir nos revendications. Or, de l'avis du commandant du corps expéditionnaire, la chaleur et les pluies interdisaient toute opération en plein été. C'était donc en Chine même qu'il convenait d'agir et, de préférence, non loin de la capitale.

Rejoint le 5 juillet à Changhai par les amiraux Courbet et Lespès, Patenôtre fut d'accord avec eux pour estimer que de nouveaux délais ne feraient que permettre à la Chine d'organiser sa défense et émousser l'effet des moyens d'intimidation. Un ultimatum immédiat s'imposait pour exiger la ratification de la convention du 11 mai et le paiement d'une indemnité de 250 millions de francs, les arsenaux de Foutchéou et de Nankin devant servir de garantie. A défaut de satisfaction dans les trois jours, notre chargé d'affaires quitterait la capitale et nous saisirions nous-mêmes les gages réclamés (1).

Lorsque ces propositions parvinrent à Paris, l'affaire de Bac-Lé venait d'être portée devant une Chambre résolue à soutenir le gouvernement et unanime à exiger une réparation. Par une curieuse coïncidence, ce même jour arrivait à Paris le commandant Fournier, porteur du document signé par lui. Confiant dans son expérience des affaires de Chine, le gouvernement le consulta avant d'arrêter une ligne de conduite. Or le commandant restait persuadé qu'en dépit d'apparences dues à des intrigues, Li-Hung Tchang était de bonne foi et que seul il possédait assez d'autorité pour aboutir à un règlement. Aussi recommandait-il de le ménager et de se garder de porter les opérations vers le Nord, car frapper le Peitchili c'était atteindre son vice-roi. Un gage facile à saisir, et présentant en même temps une utilité pratique était, à son avis, le port de Kelung dans l'île de Formose, au voisinage de mines de charbon que l'on disait importantes. Lorsque, le 12 avril, il s'était présenté devant Kelung

(1) H. Cordier, t. II, p. 466.

pour s'approvisionner en charbon, les autorités chinoises lui avaient refusé tout concours. Il avait suffit d'une mise en demeure de la part d'un petit aviso pour les amener à résipiscence tant elles se savaient désarmées. Enlever une place aussi mal défendue était l'affaire d'un simple coup de main.

D'autant plus disposé à se ranger à cet avis qu'il était désireux d'éviter les complications internationales à prévoir dans le cas d'une action dans le Nord, Jules Ferry invita l'amiral Courbet à croiser devant Kelung et Foutcheou pour se tenir prêt à s'emparer de ces deux ports (1). Dans son impatience de voir réaliser cette opération, il télégraphiait le 10 juillet : « Nous ne comprenons pas l'utilité d'un coup de main sur Port-Arthur et Wei-Hai-Wei qui sont des ports en construction. Nous devons en outre ménager, tant que cela nous sera possible, le vice-roi du Tchéli. Mais nous regrettons que nos bâtiments ne soient pas encore dans la rivière de Fou-Tchéou ».

Telle n'était pas en Extrême-Orient l'opinion de nos diplomates et de nos marins. D'après eux, bloquer les ports du Nord encore hors d'état de se défendre, c'était arrêter le ravitaillement du Peitchili et frapper près de Pékin un coup dont la Cour ne manquerait pas de s'émouvoir, tandis qu'une action engagée au loin la laisserait indifférente. En prouvant que celui qui se rendait maître du Peitchili tenait la Chine à sa merci, la guerre russo-japonaise a prouvé la justesse de ce point de vue (2).

Nos hésitations enhardissaient le gouvernement impérial. Renversant les rôles, il rejetait sur nos troupes la responsabilité du conflit et déclarait que nous devions être trop heureux qu'aucune indemnité ne nous fut réclamée. Mais en même temps qu'il affectait cette intransigeance, il dépêchait vers Patenôtre un conciliateur de la dernière heure, Sir Robert Hart, inspecteur général et créateur des Douanes impériales chinoises. Personnage très influent par sa longue expérience des choses de la Chine aussi bien que par ses fonctions, celui-ci avait toute la

(1) H. Cordier, *op. cit.*, t. II, p. 467.
(2) Patenôtre, t. II, p. 128.

confiance du Tsong-Li Yamen. Sa qualité d'étranger lui évitait d'avoir à redouter les mêmes responsabilités que les fonctionnaires chinois tout en le rendant plus apte à comprendre le point de vue des Occidentaux. Enfin sa situation officielle était garante de son souci de défendre les intérêts d'un pays qu'il servait avec dévouement en se montrant à l'occasion habile diplomate. Agent officieux sans mandat défini, il était tout qualifié pour rechercher une transaction équitable.

Les propositions transmises par ses soins ne faisaient guère que confirmer les termes de la convention du 11 mai et répéter le désir du gouvernement chinois de signer sans tarder un traité en attendant lequel il maintiendrait ses troupes au Tonkin. Sauf l'expression de regrets au sujet du « déplorable malentendu » de Bac-Lé il n'y avait là rien de nouveau (1). D'ailleurs ces propositions arrivaient trop tard pour être discutées.

C'est en effet à ce moment que le président du Conseil s'était enfin résolu à faire remettre à Pékin, le 12 juillet, un ultimatum par lequel nous exigions le retrait des troupes chinoises et une indemnité de 250 millions de francs. Un délai d'une semaine était imparti pour nous donner satisfaction, faute de quoi la France se réservait de prendre elle-même des garanties (2).

Bien que le montant réclamé parut excessif et ne fut guère de nature à incliner à la conciliation un Etat déjà peu disposé à céder, la forme de cette mise en demeure manquait de fermeté et la longueur inusitée du délai accordé aggravait cette impression. Semallé écrivait « qu'il était attristé de cette demi-mesure dont il n'attendait rien de bon » (3).

Dès le lendemain, le Tsong-Li Yamen faisait connaître sa réponse. Il consentait à l'évacuation du Tonkin, stipulation conforme à la convention Fournier, mais, ajoutait-il, du moment que la France demandait le respect de cet accord, il était au moins équitable qu'elle s'y conformât elle-même. Or par l'article 3, elle avait renoncé à toute indemnité. En réclamer une à

(1) Patenôtre aux Affaires étrangères, *Livre jaune*. Affaires du Tonkin. Convention de Tientsin, n° 43.
(2) H. Cordier, t. II, p. 468.
(3) Semallé, *op. cit.*, p. 221.

présent constituait une violation flagrante du Droit international et, si elle mettait à exécution sa menace de saisir directement des gages, elle commettrait une nouvelle offense au Droit des Gens. Comme preuve de sa loyauté, le Tsong-Li Yamen pressait l'arrivée d'un plénipotentiaire et faisait paraître, le 16 juillet, un décret impérial ordonnant l'évacuation complète du Tonkin, y compris la ville de Laokay et celle de Langson, dans le délai d'un mois.

Des concessions prématurées de notre part ne pouvaient qu'inciter les autorités chinoises à raidir de nouveau leur attitude. « Je vous supplie », écrivait Patenôtre », de ne pas démentir à Paris le langage que je tiens à Changhai ; les mesures violentes seront d'autant moins nécessaires qu'on doutera moins de notre volonté arrêtée d'y recourir au besoin » (1).

Prolongation de l'ultimatum du 12 juillet. — Bombardement de Kelung.

Et cependant le gouvernement français estima qu'il était juste de témoigner de son esprit de conciliation en répondant par une concession à celle qui venait d'être faite.

Le 18 juillet Jules Ferry faisait savoir au nouveau ministre de Chine à Paris, Li-Fong-Pao, qu'heureux d'un accord sur un point essentiel, il ne maintenait plus le chiffre de la somme indiquée à titre d'indemnité et se contenterait de voir reconnaître le principe d'une réparation dont le montant était à discuter. En cas d'acceptation, Patenôtre serait autorisé à négocier (2). Désireux de ne pas décevoir les espérances du président du Conseil, Li-Fong-Pao répondit le jour même, mais sous une forme assez réticente : « S'il ressort de l'examen des faits que les commandants des troupes chinoises, par des procédés blâmables, ont été responsables du conflit de Langson, mon gouvernement

(1) Patenôtre aux Affaires étrangères, 12 juillet. H. Cordier, *op. cit.*, t. II, p. 469. Passage supprimé dans le *Livre jaune* (Convention de Tientsin, n° 43).

(2) *Livre jaune*. Convention de Tientsin, n° 53.

ne se refuserait pas à satisfaire dans une juste mesure à une demande d'indemnité » (1).

Ayant cédé sur le chiffre de l'indemnité, nous étions amenés à céder également sur le délai de l'ultimatum. Toujours pour prouver sa constante modération, le gouvernement français consentit à ne pas se « prévaloir des délais primitivement indiqués ». En même temps, Patenôtre était autorisé à entamer à Changhai des pourparlers avec le vice-roi de Nankin désigné comme plénipotentiaire, à condition que seule serait discutée la question de l'indemnité. Toutefois le président du Conseil se montra ferme sur un point en maintenant nos forces navales sur leurs positions (2) alors que la Chine en demandait le rappel « puisque nous étions engagés dans la voie des négociations ».

Notre esprit de conciliation finit par modifier la situation à notre détriment, sans pour autant atteindre son but. La Cour de Pékin en conclut qu'avec de la ténacité elle nous amènerait à nous contenter du simple retrait de ses troupes. Elle affecta même de voir dans nos tentatives d'entente un manque de loyauté et nous reprocha de n'avoir pas agi immédiatement ainsi que nous l'avions déclaré. Toujours est-il que du 19 juillet au 1er août le champ s'ouvrant libre à des négociations, les autarités impériales s'empressèrent de mettre de plusieurs côtés à la fois cette occasion à profit.

Les conférences tenues à Changhai ne servirent à la Chine qu'à gagner du temps. Bien que le vice-roi de Nankin fut arrivé le 24, elles ne débutèrent que le 28. Au cours de la première séance, prolongée pendant trois heures, Patenôtre demanda « vingt fois » aux représentants chinois si leur gouvernement acceptait ou non le principe d'une indemnité sans réussir à obtenir ni affirmation ni négation (3). Le lendemain ce fut au tour de ceux-ci à se plaindre de notre attitude. Pour témoigner de leur bonne volonté, ils nous offrirent une somme de 500.000 taëls (environ trois millions et demi de francs à cette époque) à titre de secours aux familles des victimes de l'affaire de Bac

(1) *D°*, n° 56.
(2) *D°*, n° 58.
(3) *Livre jaune*. Convention de Tientsin, n° 70.

Lé, proposition inacceptable, surtout sous cette forme. Aussi ces stériles conférences prirent-elles fin le 2 août.

En même temps qu'elle négociait directement, la Chine faisait appel aux bons offices des Puissances, en particulier à ceux des Etats-Unis en invoquant le traité de Tientsin de 1858 qui prévoyait leur médiation en cas de conflit. Le ministre des Etats-Unis, John Russel Young, fut saisi le 19 juillet d'une demande dans ce sens sans grande perspective de succès. Non seulement ce diplomate n'avait pas la confiance de ses collègues français, mais le gouvernement chinois semblait donner au terme de « médiation » la signification d'un arbitrage inadmissible en la circonstance. D'ailleurs lorsque les offres des Etats-Unis parvinrent à Paris, le 1er août, notre second ultimatum venait d'expirer et Jules Ferry ne put que remercier en déclinant cette proposition.

Le gouvernement français ne se résolvait pas encore à engager les hostilités. Bien que les amiraux Courbet et Lespès eussent reçu l'ordre de se porter respectivement devant Fou-tchéou et Kelung, la France tenta un suprême effort dans l'espoir que la Chine cèderait devant l'imminence d'un coup de force. Le 3 août, Patenôtre fut chargé de déclarer au gouvernement chinois que notre flotte avait pris position pour se saisir de gages et qu'elle passerait à l'action s'il s'obstinait dans sa résistance. En même temps, notre demande d'indemnité était ramenée de 250 millions de francs, chiffre reconnu exagéré, à 50 millions, plus des avantages commerciaux destinés à compenser cette substantielle réduction. Mais c'était notre dernier mot avant d'en arriver à des actes de guerre (1).

Pendant ce temps à Changhai sir Robert Hart multipliait ses tentatives d'entente. Ce même jour il proposa à Patenôtre une transaction aux termes de laquelle la Chine nous aurait versé annuellement une somme de 8 millions de francs pendant dix ans sous le titre déguisé de « contribution pour la sécurité commerciale », afin de sauver la face, moyennant quoi elle aurait continué à recevoir un tribut de la Cour de Hué.

(1) *Livre jaune.* Affaires de Chine et du Tonkin, 1884-1885, p. 9.

Tout en estimant que la première partie de ces offres pouvait se discuter, on s'étonnait fort à Paris de voir remettre le tribut annamite en question. C'était là un surprenant et dangereux pas en arrière. Le gouvernement chinois allait-il rouvrir le débat sur son droit de suzeraineté ? Au surplus la Cour de Pékin, qui ne croyait plus à la réalité de nos menaces, ne se montrait pas disposée à négocier, même sur ces bases.

En même temps, à Tientsin Li-Hung Tchang, qui semblait fort anxieux et conscient de la gravité de la situation, insistait auprès de Paul Ristelhueber pour connaître les ultimes conditions de la France. Notre consul, tout récemment arrivé à ce poste, affirmait qu'en dépit de certaines rumeurs, le vice-roi jouissait toujours d'une influence considérable (1). Par l'intermédiaire de Li-Fong Pao, celui-ci faisait également prier le président du Conseil d'inviter Patenôtre à venir le trouver à Tientsin. Mais on ne voyait pas pourquoi les négociations y auraient plus de chances de succès qu'à Changhai.

Au cours de cette brève période, les négociations se pressèrent donc hâtives et fébriles de plusieurs côtés à la fois pour tenter d'éviter la rupture. Mais la France avait fait preuve d'une telle condescendance que son prestige en avait souffert ; elle ne pouvait plus ne plus agir sous peine de perdre sa situation en Extrême-Orient. La Chine avait d'ailleurs mis à profit ce délai inespéré d'un mois gaspillé en négociations stériles. De Canton notre consul signalait la construction de forts et la pose de torpilles ; de Tientsin étaient annoncés des travaux de défense entrepris à Port Arthur sous la direction d'officiers allemands. Partout la Chine mobilisait des troupes, fortifiait ses positions, défendait ses ports.

Enfin le 31 juillet, veille du jour où expirait notre ultimatum, le gouvernement impérial mettait une bonne partie de sa flotte marchande à l'abri en faisant passer sous pavillon américain trente navires de la « China Merchant Navigation Company ». Etrange complaisance de la part d'un Etat qui venait d'offrir sa médiation. S'il y avait eu guerre déclarée, c'eût été de la part

(1) Ristelhueber à Patenôtre, 5 août 1884.

de la Chine une violation du Droit international ; dans l'état de choses du moment, elle ne faisait que bénéficier d'une situation mal définie pour se préparer à la lutte.

« Notre crédit diminue d'heure en heure », écrivait Semallé le 29 juillet : « Les Chinois n'ont plus peur de nous ». Le *North China Daily News* (n° du 5 août), le plus important journal de Changhaï, estimait de son côté que la diplomatie française n'avait pas à se féliciter de ses lenteurs. « Si, ajoutait-il, après un « ultimatum sérieux » la France avait cessé toute tractation et saisi les forts de Woosung (1), un règlement pacifique serait près d'aboutir. Mais elle n'a montré ni le coup d'œil, ni la décision qui caractérisent sa politique et jusqu'ici le résultat est déplorable ».

Pourtant, acculé à la nécessité d'agir, notre gouvernement fit encore preuve de mollesse. Toujours confiant dans les indications du commandant Fournier, il choisit le port de Kelung comme champ d'opérations dans l'espoir de trouver dans les mines de Formose un équivalent à l'indemnité réclamée et d'éviter des protestations en agissant dans des parages sans intérêt pour le commerce européen. Mais il sous-estimait les risques de l'entreprise. Si bombarder la place et détruire ses défenses ne présentait pas de difficulté, il en allait autrement pour s'emparer de la région minière d'une richesse d'ailleurs contestée. Il s'agissait alors d'occuper un territoire relativement étendu, à peu près inconnu, situé dans une région montagneuse et facile à défendre, sans compter que le facile succès remporté en avril par le commandant Fournier, en attirant l'attention sur Formose, avait provoqué l'envoi d'une quinzaine de mille hommes de troupes chinoises.

Parti de Fou-Tchéou le 3 août avec un détachement naval relativement faible, afin de ne pas dégarnir notre position devant ce port, l'amiral Lespès arrivait le 5 en vue de Kelung et adressait aux autorités chinoises une sommation qui resta sans réponse. Aussitôt il bombarda la place dont les travaux de défense

(1) Près de Changhaï.

furent rapidement anéantis. Mais un détachement de marins débarqué par la suite se trouva en présence de troupes tellement supérieures qu'il dut regagner précipitamment le bord après avoir essuyé quelques pertes (1).

Il n'en fallut pas davantage à la Chine pour crier victoire. La nouvelle de notre insuccès s'accrédita au point que Patenôtre en conçut d'abord des inquiétudes. Ce premier coup frappé malencontreusement confirmait le gouvernement impérial dans ses idées de résistance en lui faisant même espérer un dénouement favorable. Les ministres chinois s'indignèrent d'une « action militaire au cours de négociations et sans notification préalable » (2). Ils en appelèrent aux Puissances en spécifiant que nous serions seuls responsables des troubles qui pourraient survenir contre les étrangers. En même temps ils insistaient pour nous faire accepter une médiation américaine et prétendaient que notre refus équivaudrait à un aveu de culpabilité. Comme l'écrivait Patenôtre : « Des représailles dont la légitimité n'était contestée par personne finiront, à force d'être différées, par être considérées comme des actes d'agression... Nos hésitations auront pour résultat de nous obliger à une guerre en règle qu'un acte de vigueur en temps opportun eût rendu inutile ».

Quant au choix de Kelung comme base d'opérations, le *North China Daily News* (16 août) déclarait que la destruction de quelques forts de boue dans un port obscur de Formose ne comptait pour rien aux yeux des Chinois ; ils n'y avaient vu qu'un signe de faiblesse donnant à penser que la France redoutait les armements des grands ports de l'Empire.

De l'avis de tous l'escadre devait agir au plus vite sur l'arsenal de Fou-Tchéou afin d'effacer le souvenir d'un insuccès, puis remonter aussitôt vers le Nord. Mais aux instances de nos représentants en Chine, le président du Conseil répondit le 10 août qu'il était impossible d'entreprendre immédiatement une telle opération sans un vote des Chambres (3).

(1) *Livre jaune, op. cit.*, p. 29.
(2) Patenôtre à Jules Ferry, 12 août, *Livre jaune, op. cit.*, p. 33.
(3) *Livre jaune, op. cit.*, p. 30.

Ultimatum du 19 août. — Bombardement de Fou-Tchéou.

Malheureusement ce vote se fit d'autant plus attendre que le Parlement se trouvait alors réuni en Congrès à Versailles pour délibérer au sujet de la révision de la Constitution. De nouveaux délais étaient imposés, bien mal à propos, au moment où un acte immédiat de force eût dû suivre le demi-échec subi à Kelung.

Depuis le 17 juillet l'amiral Courbet stationnait avec le gros de l'escadre au mouillage de la Pagode, dans la rivière Min, séparé de la mer par les forts chinois de Fou-Tchéou. Cette position dangereuse augmentait encore son désir d'agir sans tarder. Après le bombardement de Kelung, surpris de l'inaction dans laquelle il était tenu, il s'était fait plus pressant et insistait pour ouvrir les hostilités de peur d'être enfermé. « Tous ces retards », écrivait-il le 15 août à Patenôtre, « finiront par rendre notre position difficile ; nous n'intimidons plus les Chinois ; peut-être serons-nous bientôt menacés par leurs brulôts et leurs torpilles dérivantes. Nous jouons en un mot un rôle pénible que les surprises peuvent rendre dangereux ».

Le 13 août le Parlement était de retour à Paris. Dès le lendemain le gouvernement demandait pour les opérations en Exprême-Orient l'ouverture d'un crédit de 38 millions accordé par une majorité considérable, après quoi les Chambres entrèrent en vacances, laissant le gouvernement libre d'agir mais bien tardivement.

En dépit de cet assentiment, Jules Ferry, encore une fois, ne voulut pas employer la force avant d'adresser une troisième mise en demeure. Le 19 août, Semallé remit au Tsong-li Yamen un nouvel ultimatum qui, pour tenir compte de l'ordre de retrait des troupes chinoises du Tonkin, consentait à réduire l'indemnité à une somme de 80 millions payables en dix ans (suivant la proposition faite le 3 août par sir Robert Hart). A défaut de réponse satisfaisante dans les quarante-huit heures, notre chargé d'affaires quitterait Pékin et l'amiral Courbet prendrait ses dispositions pour obtenir réparation (1). Conçu en termes

(1) *Livre jaune, op. cit.*, p. 42.

plus énergiques que le précédent, cet ultimatum aurait dû ne laisser aucun doute sur notre résolution de ne pas hésiter devant la perspective d'une rupture.

Nous avions tellement tergiversé que la Chine ne faisait plus grand cas de nos menaces. Lorsque notre consul à Tientsin en avisa Li-Hung Tchang, le vice-roi lui demanda en souriant : « Est-ce bien le dernier *Ou-ti-ma-tong ?* ». A Changhai les étrangers plaisantaient nos successives mises en demeure : « Ultimatum ; Ultimatior ; Ultimatissimum ». Le résultat négatif ne faisait aucun doute. Patenôtre en était si persuadé qu'il prit sur lui d'expédier à Fou-Tchéou le cuirassé *La Triomphante* et deux autres navires mis à sa disposition pour assurer la sécurité de la concession française de Changhai.

Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Dès le 20 août, le Tsong-li Yamen fit savoir à Semallé qu'il maintenait purement sa réponse du 13 juillet et le lendemain à midi, heure de l'expiration de l'ultimatum, notre chargé d'affaires reçut en même temps que ses passeports une communication d'un ton étrange. Le gouvernement chinois y déclarait qu'ayant conscience d'avoir fait tout ce qu'il devait faire, il n'y avait plus matière à discussion. La seule chose à laquelle il ne pouvait consentir était notre demande d'indemnité, car il n'avait pas violé la Convention. « Dans cette question », écrivait-il, « il y a un égal déshonneur pour celui de nos deux grands pays qui doit donner et pour celui qui doit recevoir. La Chine ne voulant pas supporter semblable atteinte à son honneur n'a pas voulu non plus offenser l'honneur de la France en pensant que votre gouvernement dans la guerre qu'il fait à la Chine n'avait en vue qu'une somme d'argent » (1).

Ce fut cependant sur cette question que le gouvernement français décida de rompre. Semallé partit aussitôt de Pékin avec les archives de la légation en laissant au ministre de Russie le soin d'assurer la protection de nos nationaux. De son côté Li-Fong-Pao quittait Paris. Bien que les relations diplomatiques fussent ainsi officiellement rompues, Patenôtre restait

(1) H. Cordier, t. II, p. 478.

à Changhai et Ristelhueber ne quittait pas son poste de Tientsin, tous deux intermédiaires éventuels, l'un auprès du gouvernement chinois, l'autre plus particulièrement auprès de Li-Hung Tchang.

A la réception de l'ordre si impatiemment attendu, notre escadre anéantissait la flotte chinoise le 26 août en sortant à peu près intacte de la lutte et le lendemain bombardait l'arsenal de Foutchéou, œuvre de l'ingénieur français Giquel. Puis, entreprenant une opération non sans hardiesse mais couronnée de succès, elle prit à revers les forts commandant les passes de la rivière Min. Mis dans l'impossibilité de riposter, ces ouvrages furent rapidement détruits.

Si ce succès, considéré comme le plus brillant fait d'armes de la campagne et le titre de gloire de l'amiral Courbet, eut en France un grand retentissement, il en fut autrement en Chine. A Tientsin circulaient des bruits alarmants : l'amiral avait été tué, disait-on, cinq de nos bâtiments coulés, nos troupes repoussées. Un télégramme laconique de Changhai paraissait confirmer ces rumeurs : « Sérieux combat à Fou-Tchéou ; grandes pertes des deux côtés » (1). Quand, au reçu d'informations précises, notre consul les eut communiquées au vice-roi, celui-ci croyait sincèrement à notre défaite et à Pékin un flot de fausses nouvelles présentait le combat comme une victoire chinoise.

Loin d'être abattu, le gouvernement impérial, ignorant de son échec, se montrait irrité. Ses informateurs l'encourageaient dans ses illusions et lui faisaient espérer une crise parlementaire en France ainsi qu'une intervention des Puissances. Les autorités provinciales ne craignaient pas d'exciter la population contre nos nationaux. A Canton, le vice-roi lançait une proclamation mettant à prix les têtes des Français. Ordre était donné d'attaquer nos bâtiments et de reprendre l'offensive au Tonkin. Patenôtre estima que ces faits constituaient une véritable provocation. Il était d'avis d'y répondre par une déclaration de guerre pour mettre fin à une situation équivoque et de se retirer au Japon d'où il pourrait suivre les événements.

(1) P. Ristelhueber à Patenôtre, 25 et 28 août 1884.

Même après le combat de Fou-Tchéou, les hostilités n'étant pas déclarées, nos opérations maritimes se trouvaient entravées comme s'en plaignait l'amiral Courbet : « Cette manière de faire la guerre nous est absolument défavorable. Il peut en résulter de sérieux inconvénients qu'une déclaration de guerre nous éviterait » (1). Le ministre de la Marine partageait cet avis car la Chine ne se faisait pas faute de mettre cet état de choses à profit pour transporter soldats et armements sous pavillon étranger.

Marins et diplomates insistaient sur la nécessité d'entreprendre une opération dans le Nord. Tout ce que nous avions tenté jusqu'alors était resté sans résulat. Dans un pays aussi décentralisé que l'Empire chinois, chaque vice-royauté formait un « petit Etat distinct, ce qui permettait au gouvernement central de se désintéresser à un point qu'on ne soupçonnait pas en Europe de ce qui se passait dans les provinces » (2).

Formose.

Après avoir hésité quelque peu, le président du Conseil, une fois de plus, ne se rallia pas à ces suggestions. Il fit savoir à Patenôtre que la France n'ayant pas reçu de déclaration de guerre et qu'aucune Puissance, sauf le Japon, n'ayant été invitée à garder la neutralité, il ne voyait pas de raisons suffisantes pour proclamer l'état de guerre. Il attachait au contraire une grande importance à la continuation du système des représailles et au maintien de notre ministre à Changhai où il pouvait renouer des négociations.

Les représailles avaient à ses yeux l'avantage d'être analogues à des faits de guerre quant aux moyens, tout en permettant à nos navires de continuer à se ravitailler dans les ports étrangers et d'éviter de léser les intérêts des Puissances tierces. Or à ce moment certaines d'entre elles, l'Allemagne en particulier, commençaient à s'émouvoir de notre action comme le manifestait à notre ambassadeur à Berlin le prince de Bismarck préoccu-

(1) Amiral Courbet au ministre de la Marine, 30 août, *Livre jaune*, n° 73.
(2) Patenôtre à Jules Ferry, 29 août, *Livre jaune*, n° 68.

pé des risques que nos opérations faisaient courir à ses compatriotes. Jules Ferry lui fit répondre qu'il recommandait à nos marins de sauvegarder les intérêts allemands et adressait à nos représentants une note qui exposait les buts de notre politique en Extrême-Orient afin de rassurer les Puissances (1).

Cependant les dispositions belliqueuses de la Chine ne faisaient plus de doute. Un décret déférait au Tribunal des Châtiments quiconque oserait parler de paix. A Tientsin, Li-Hung-Tchang déclarait avec violence à notre consul que le combat de Fou-Tchéou avait exaspéré tout le pays. « Vous avez voulu la guerre, nous vous la ferons. Vous n'aurez ni indemnité, ni compensation. Ce sera une guerre acharnée. Peut-être sur mer serez-vous les plus forts, mais nous vous attendons sur terre, car il n'y a plus un seul Chinois qui ne contribue volontairement aux dépenses de la guerre » (2). Une vive agitation régnait dans la ville où des placards provocateurs étaient affichés sur les murs mêmes de notre consulat. L'effervescence était d'autant plus grande que l'on croyait notre flotte en route vers le Peitchili, tant pareille opération semblait inévitable.

Sous la pression de ces événements le gouvernement français commençait à modifier ses dispositions. L'amiral Courbet était autorisé à agir sur les ports du Nord afin d'y prendre des gages. Le gouvernement lui donnait carte blanche pour mettre entre nos mains ce puissant moyen de négociation et notre consul à Tientsin était invité à prendre ses dispositions pour quitter son poste. Enfin deux mille hommes de renfort étaient envoyés sur l'insistance de l'amiral Courbet. Mais il était averti que c'était là une concession extrême et qu'il ne serait fait droit à aucune nouvelle demande.

Si la Chine eût pu soupçonner que nous avions déjà fixé la limite de notre effort, son attitude se fut encore raidie tandis que, loin d'imaginer pareille faiblesse, elle tentait encore une démarche de conciliation. Le commissaire des Douanes à Tientsin, Detring, de nationalité allemande, dépêché par Li-Hung Tchang, donna à entendre à Patenôtre (8 septembre) qu'à Pékin

(1) *Livre jaune*, n° 74.
(2) P. Ristelhueber à Patenôtre, 15 septembre 1884.

on était plus alarmé qu'on ne voulait le paraître et qu'un accord était possible si nous consentions à abandonner toute indemnité contre l'octroi d'avantages équivalents. Il répétait le mot d'un personnage proche du vice-roi : « La Chine consentirait à payer sous la table, mais non sur la table ».

A ces ouvertures le gouvernement français fit répondre qu'il exigeait avant tout l'exécution loyale de la convention du 11 mai, l'indemnité étant question secondaire. Il était disposé à discuter des compensations qui ne seraient ni des avantages commercieux, déjà stipulés dans le traité préliminaire, ni des concessions de chemins de fer, mais « un équivalent ayant une valeur effective qui indemnise », comme les revenus du port et des mines de Kelung que la Chine nous céderait pour quatre-vingt dix ans (1). Il n'y aurait ainsi ni indemnité ni abandon de territoire et l'amour-propre chinois serait ménagé.

Detring ne laissa guère d'illusions sur l'accueil qui serait réservé à ces propositions.

Peu après le prince de Bismarck offrit de son côté ses bons offices. Le 17 octobre une entrevue fut ménagée entre Li-Fong Pao, retiré à Berlin à la suite de son départ de Paris, et notre ambassadeur, le baron de Courcel, qui confirma notre désir de mettre fin au conflit moyennant l'octroi d'une somme de 80 millions de francs à verser en dix années (ultimatum du 19 août) ou la cession de Kelung pour une période de quatre-vingt dix ans (proposition faite à Detring). Le représentant de la Chine déclara sur le champ ces bases inacceptables.

Brusquement, par une volte-face aussi complète qu'inattendue, le gouvernement décida l'ajournement de toute opération vers le Peitchili pour reprendre le projet d'occupation de Kelung déjà suggéré par le commandant Fournier. Or une nouvelle attaque sur Formose risquait fort de ne pas être plus heureuse que la précédente. Semblable à la Corse par ses montagnes, d'un climat insalubre, avec des mouillages médiocres et un charbon de qualité discutée, située enfin à 900 milles du Peitchili, cette île ne présentait guère d'avantages comme base

(1) Jules Ferry à Patenôtre, *Livre jaune*, n° 82.

d'opérations. Aussi est-ce à contre-cœur que l'amiral Courbet quitta Fou-Tchéou pour se diriger vers Formose.

Aussitôt il se rendit maître de Kelung (2 octobre), mais une tentative de débarquement effectuée à Tamsui fut repoussée avec des pertes relativement sérieuses. « Nul ne saura jamais ce que nous coûte l'occupation de Kelung », écrivait l'amiral ; « elle a tout entravé et stérilisé le succès. Cette funeste idée ruine tous nos projets » (1).

Naturellement la Chine se glorifia de cet incident comme d'un grand succès et son espoir que nous serions amenés à renoncer à nos prétentions lui fit entamer de nouveaux pourparlers.

Nouveaux essais de conciliation. (Tentatives de Li-Hung Tchang — Offres de médiation).

Appelé par Li-Hung Tchang le 8 octobre, notre consul à Tientsin le trouva dans des dispositions tout autres que celles qu'il avait manifestées à la suite du bombardement de Fou-tchéou. Il souhaitait régler le différend à l'amiable, persuadé qu'il était en mesure de faire accepter des conditions raisonnables.

Jugeant de nouvelles négociations prématurées, Patenôtre n'avait guère confiance dans cette démarche. A Paris, on fut d'un autre avis. C'était en effet la première fois qu'un haut fonctionnaire chinois prenait l'initiative de pourparlers avec un de nos agents officiels et il s'agissait du puissant vice-roi dont l'esprit de conciliation inspirait toujours de grands espoirs au commandant Fournier. Le conseil des ministres fit donc savoir les bases sur lesquelles il était disposé à traiter et qui sont connues sous le nom de « programme du 11 octobre » : ratification de la convention du 11 mai, évacuation complète du Tonkin, suspension des opérations navales, notre flotte se maintenant toutefois devant Kelung et Tamsui jusqu'à la signature du traité. Quant à l'indemnité, nous acceptions d'y renoncer moyennant la cession des douanes et des mines de Kelung et

(1) H. Cordier, t. II, p. 510.

Tamsui pendant un certain nombre d'années. Enfin, pour éviter de paraître nous dérober à des demandes réitérées de médiation, nous consentions à soumettre au jugement d'une tierce Puissance la durée de cette cession (1).

Bien que ces propositions fussent présentées comme une concession extrême, le vice-roi insista pour y faire apporter certains amendements. L'occupation provisoire de deux ports de Formose lui paraissait humiliante et il demandait d'en contre-balancer l'effet par un égal maintien des troupes chinoises à Langson et Laokay. A la cession des revenus des douanes et des mines de Kelung il proposait de substituer l'engagement de contracter en France un emprunt de 20 millions de taëls (environ 140 millions de francs) remboursable en quarante ans et garanti par les revenus des douanes. La moitié en serait consacrée à l'achat en France de navires de guerre, d'armes, de munitions et de matériel pour la construction de chemins de fer pour lesquels il serait fait appel au concours d'ingénieurs français (2). Le vice-roi, qui avait « de l'avenir dans l'esprit », prévoyait dès lors les avantages que son pays retirerait de l'établissement d'un réseau de voies ferrées et insistait pour que sa construction fut entreprise sans tarder.

En même temps qu'elle mettait fin à un conflit qui n'avait que trop duré, cette transaction eût donné à notre commerce et à notre industrie un appréciable essor en Extrême-Orient en leur assurant une sensible avance sur nos concurrents dans la mise en valeur des ressources chinoises. Il semblait que ce fut une avantageuse compensation de l'indemnité à laquelle le gouvernement impérial s'était opiniâtrement refusé. Si nous déclinions ces propositions, la Chine paraissait résolue à prolonger sa résistance et l'on pouvait craindre que la continuation des hostilités et de nouveaux sacrifices en hommes et en argent ne finissent par provoquer une lassitude qui nous ferait un jour accepter des conditions moins favorables.

Sur la demande de Li-Hung Tchang, notre consul partit pour Changhaï porteur d'un projet de convention en huit arti-

(1) *Livre jaune*, n° 110.
(2) Patenôtre à Jules Ferry, 1er novembre 1884 (*Livre jaune*).

cles qu'il remit le 31 octobre à Patenôtre. Saisi de ces offres, le gouvernement répondit aussitôt que la seule éventualité du maintien de troupes chinoises au Tonkin, surtout à un moment où nous y remportions des succès importants, suffisait à faire rejeter tout le projet car nous ne pouvions envisager une situation inférieure à celle que nous avait reconnue la convention Fournier (1). Il convenait donc d'en revenir au programme du 11 octobre, seule base acceptable de négociations.

Or le 7 novembre, celui-ci fut formellement repoussé à Pékin et des contre-propositions présentées que Li-Hung Tchang trouva tellement déraisonnables qu'il se refusa à les soumettre. La Chine ne demandait rien moins que l'annulation de la convention du 11 mai, l'abandon de notre protectorat sur l'Annam, la reconnaissance de sa suzeraineté et la prohibition du commerce le long de la frontière (2). Devant l'extravagance de ces conditions, le vice-roi annonça son intention de se rendre à Pékin pour tenter d'amener la Cour à des idées plus saines quand il reçut l'ordre de ne pas quitter Tientsin, coup dirigé contre lui par le parti de la guerre qui redoutait son influence auprès de l'impératrice.

Malgré nos précautions, le développement de nos opérations et le « blocus pacifique » de Formose, déclaré le 20 octobre, n'étaient pas sans gêner le commerce britannique ce qui poussa le gouvernement de Londres à s'interposer pour arrêter le conflit. Mais entre la France, qui s'en tenait à son programme du 11 octobre, et la Chine qui émettait des prétentions de vainqueur à vaincu, toute conciliation était impossible comme le démontrèrent deux tentatives vainement effectuées au cours de décembre par lord Granville.

La mégalomanie du gouvernement impérial était encouragée par le marquis Tseng qui lui représentait une France énervée par une longue lutte et faisait espérer la chute du ministère. Les piètres résultats du blocus de Formose, prolongé non sans fatigues pour nos navires et nos équipages, confirmaient la volonté de résistance de la Chine qui contractait un emprunt de

(1) *L'Affaire du Tonkin, par un diplomate*, p. 269.
(2) Patenôtre à Jules Ferry, *Livre jaune*, n° 141.

5 millions de taëls, en négociait bientôt un nouveau et recrutait des instructeurs étrangers. Le bruit courait même qu'elle allait tenter de forcer notre blocus et les préparatifs ostensibles de l'escadre du Nord semblaient le confirmer.

Continuation des hostilités.

Pendant ce temps se poursuivait le blocus de Formose, simple opération pacifique qui interdisait la visite des neutres et que l'insuffisance de nos forces navales devant un développement de côtes considérable rendait inefficace. Nos agents en Chine déploraient d'autant plus cet état de choses que l'étroitesse du golfe du Peitchili, dont l'entrée ne mesure que 22 milles, eût rendu sa surveillance aisée. « Je me demande », écrivait Patenôtre, « sur quoi le gouvernement peut compter pour arriver à une solution. L'amiral Courbet est découragé et je ne le suis pas moins » (1). A Formose en effet, nos troupes, mal cantonnées dans des abris précaires, entourées d'ennemis entreprenants et cruels étaient, sous des pluies quotidiennes, en proie à la dysentrie et aux fièvres qui firent périr vingt-six hommes en dix jours (2). Au large, la mousson risquait de mettre nos navires en perdition. Quant au charbon, s'il était abondant, sa qualité était déplorable. Bref le « gage » de Kelung coûtait fort cher et ne rapportait rien.

A ce moment un événement inattendu, qui plaçait la Chine en présence d'un second conflit, nous offrit une occasion inespérée de tirer parti de ces complications. Par un singulier parallélisme, qui s'est renouvelé de nos jours de façon beaucoup plus accentuée, affaires d'Indo-Chine et de Corée se trouvaient liées. Le 5 décembre, à la suite d'un complot, une sérieuse collision se produisit à Séoul entre garnisons chinoises et japonaises. Moins nombreuses, ces dernières eurent le dessous ; le gouvernement nippon éleva une vigoureuse protestation et exigea une réparation. En détachant quelques unités de nos escadres, nous aurions pu arrêter les envois de troupes en Corée. Mais conscient

(1) Patenôtre à Ristelhueber, 28 décembre 1884.
(2) Voir le *Monde*, 9 septembre 1950, « Quand nos marins « bloquaient » Formose ».

de la médiocrité des forces dont il disposait, l'amiral Courbet hésita à entreprendre une opération hasardeuse et cet avis fut partagé à Paris. Il fallut donc nous résigner à laisser passer l'incident coréen sans tenter de l'exploiter.

Malgré l'arrivée de quelques renforts, la situation ne s'était guère améliorée à Formose où l'état sanitaire de nos troupes restait déplorable. Au Tonkin en revanche, nos forces réalisaient de sensibles progrès. Sauf Langson, elles occupaient le pays tout entier.

Quant au gouvernement chinois, il commençait à sentir le poids d'une longue lutte. Le produit des différents emprunts contractés en moins d'un an commençait à s'épuiser et ce n'était plus sans difficulté qu'il recrutait des troupes. Malgré les hésitations de notre politique, il allait bientôt se trouver à bout de forces. Pour avoir raison de ses dernières résistances, c'était le moment de prendre les mesures énergiques sans cesse conseillées et toujours ajournées.

Il fallut l'adoption par les autorités coloniales britanniques de mesures prohibitives à l'égard de nos bâtiments de guerre, fin janvier 1885, pour nous amener enfin à nous rallier à des solutions de force.

Le 23 janvier, nos consuls à Hongkong et à Singapour reçurent notification que nos navires ne pourraient désormais toucher ces ports que pour y prendre le charbon ou procéder aux réparations nécessaires pour gagner l'escale la plus proche (1). Le gouvernement français en fut quelque peu surpris, l'attitude de Londres ne l'ayant nullement préparé à une décision qui constituait une déclaration de neutralité. Sans contester la légitimité de ce geste, il revendiquait à son tour le plein exercice des droits des belligérants. En conséquence, l'amiral Courbet fut autorisé à pratiquer en haute-mer le droit de visite et de capture qu'il réclamait depuis longtemps pour surveiller les transports d'hommes, d'armes et de munitions effectués sous pavillon étranger.

Ce n'était qu'un premier pas. Devant l'insistance toujours

(1) *Livre jaune,* Affaires de Chine, 1885, n[os] 1 à 8.

plus pressante de nos représentants, le gouvernement reprit le projet du blocus du Peitchili suggéré depuis le début du conflit. Le 8 février, l'opération était résolue en principe. Mais à peine cette décision prise, surgissaient des difficultés. Tout comme lors des affaires de Séoul, l'insuffisance de nos forces navales rendait impossible la prolongation du blocus de Formose et en même temps l'expédition d'un détachement naval vers le Nord. Abandonner Formose, où nous étions tenus en échec, eût produit une fâcheuse impression.

Deux succès remportés coup sur coup vinrent heureusement nous tirer de ce mauvais pas. Au Tonkin, les renforts reçus par le général Brière de l'Isle lui permirent d'enlever brillamment la place forte de Langson, succès d'importance attendu depuis longtemps. Peu après, le 15 février, un hardi coup de main exécuté par deux canots porte-torpilles dans la rade de Shei-Pou (1) provoquait la perte de deux navires chinois tandis que les autres s'enfuyaient à la faveur de la brume.

A la suite de ces faits d'armes, qui coïncidaient de la façon la plus heureuse, des dispositions pratiques furent discutées pour assurer l'efficacité du blocus du Peitchili. Arrêter les convois de riz dirigés vers le Nord dès la débâcle des glaces, c'était faire peser la menace de la famine sur une partie de l'Empire, moyen infaillible d'amener la Chine à composition. Déjà des quantités considérables de riz étaient amassées à Chanhaï prêtes à être transportées sous pavillon neutre. Pour entraver leur acheminement, il fallait déclarer le riz contrebande de guerre. Ce ne fut pas sans hésitations que le gouvernement français envisagea une mesure aussi grave et sans doute appelée à soulever des protestations des Puissances. Mais persuadé que c'était là porter à la Chine le coup de grâce, il se résolut à inviter l'amiral Courbet à établir une croisière à l'entrée du Yangtse et à traiter le riz en contrebande de guerre à partir du 26 février. Il n'était que temps. Les *North China Daily News* écrivaient : « La mesure produira sur la Chine un effet plus rapide et plus sûr que le bombardement d'une douzaine de Kelung et

(1) Shei-Pou (ou Chepou) dans la baie de San Men, entre Ning-po et Wou-tchéou.

de Foutchéou. La suppression des vivres amènera des troubles et Pékin cédera ». En effet, la seule annonce de cette décision souleva une vive émotion à Tientsin où le prix du riz monta aussitôt dans des proportions considérables.

Restait à notifier cette mesure aux Puissances. Nos agents furent invités à la faire connaître en l'accompagnant d'arguments juridiques et d'exemples historiques de nature à la justifier. Ils avaient également à faire valoir la modération de la France qui ne bloquait pas les ports ouverts comme elle en aurait eu le droit et prenait toutes précautions utiles pour éviter d'entraver le commerce des neutres (1).

Le gouvernement britannique contesta en principe la légitimité d'une mesure incompatible, d'après lui, avec le droit et la pratique des Nations, mais il ajoutait qu'il ne s'opposerait pas à son application. La Suède et le Danemark firent également des réserves du même ordre tout en admettant la prohibition dans la pratique.

La marche victorieuse de nos armées au Tonkin exerça de son côté une heureuse influence sur les dispositions du gouvernement chinois. Tuyen-Quan était délivré au début de mars à la suite d'un siège resté célèbre. Les généraux Brière de l'Isle et de Négrier menaçaient déjà les frontières de l'Empire tandis que notre escadre se dirigeait vers le Peitchili.

Les autorités chinoises manifestèrent aussitôt l'intention d'entamer des pourparlers. Le 8 mars, Li-Hung Tchang insista auprès de notre consul à Tientsin, qui faisait ses préparatifs de départ, pour qu'il restât à son poste afin de servir d'intermédiaire éventuel, car il affirmait tenir de source sûre que la France était disposée à traiter si le gouvernement impérial ratifiait la convention du 11 mai et accordait des avantages commerciaux. Un décret impérial l'avait invité à s'assurer de nos conditions. Il demandait que les tractations ne fussent conduites que par un seul canal et recommandait de se méfier de sir Robert Hart dont il estimait l'intervention inopportune. Le 19 mars encore, notre consul écrivait à Patenôtre : « Le vice-

(1) Circulaires des 20 et 24 février, *Livre jaune*, 1885, n°s 15 à 17.

roi désire même que le gouvernement français déclare officiellement que toute communication faite par d'autres personnes que ses agents en Chine soit considérée comme non avenue. Il a des raisons de croire qu'on négocie à Paris et le regrette infiniment ».

III

La paix

Les préliminaires du 4 avril 1885.

A Paris en effet se poursuivaient depuis trois mois déjà des négociations tenues très secrètes. Un agent officieux du gouvernement chinois tentait un accommodement en se disant « le seul autorisé » par le Tsong-Li Yamen et insistait pour qu'on n'écoutât pas Li-Hung Tchang qu'il assurait n'avoir plus aucune influence. Lorsque, vers le milieu du mois de mars, notre représentant en Chine eut connaissance de ces tractations, elles étaient bien près d'aboutir : un diplomate hors série avait mené l'affaire à bonne fin.

Il s'agissait de James Duncan Campbell, secrétaire des Douanes chinoises à Londres, arrivé à Paris au début de janvier 1885 avec mission de négocier au sujet de questions relatives au fonctionnement du service des phares au cours des hostilités. Il avait été chargé d'en profiter pour se rendre compte des dispositions de notre gouvernement. Sir Robert Hart restait persuadé de la possibilité de régler le conflit et se montrait très désireux de s'en réserver le mérite. Afin d'écarter un dangereux concurrent, il s'efforçait de persuader à Li-Hung Tchang que le moment n'était pas venu de reprendre les pourparlers tandis qu'à Paris il représentait celui-ci comme tombé en disgrâce.

L'accueil fait aux ouvertures de Campbell ayant été encourageant, des pourparlers furent amorcés. Toutefois, avant de s'engager définitivement dans cette voie, le président du Conseil se montra bien naturellement soucieux d'avoir en mains une preuve de l'authenticité du mandat confié à sir Robert. Un décret impérial attribua à celui-ci pleins pouvoirs pour traiter

sur les bases suivantes : ratification de la Convention du 11 mai moyennant l'engagement par la France de renoncer à toute autre demande — soit renonciation implicite à une indemnité — suspension des hostilités dès réception des ordres, envoi de plénipotentiaires en vue de la signature d'un traité qui fixerait la date du retrait des troupes.

Estimant que c'était là un terrain ferme et satisfaisant, le gouvernement français poussa plus avant les pourparlers tout en leur conservant le caractère secret auquel sir Robert attachait la plus grande importance. Chargé de la conduite des négociations, le directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay, Billot, tenta de soulever la question de l'indemnité ; il se heurta à une telle opposition qu'il ne put insister. D'ailleurs nos succès militaires et navals nous permettaient de consentir à cet abandon sans sacrifier notre honneur. Mais l'opinion française se montrerait-elle aussi accommodante ?

En dépit des précautions prises, Patenôtre eut vent de ces tractations. Il n'y prêta tout d'abord pas grande attention et écrivait le 14 mars (1) : « Je ne crois pas, pour ma part, au résultat de ces soi-disant pourparlers engagés dans un but d'influence personnelle par des individualités sans mandat et qui ne font qu'entraver l'action militaire par des espérances de paix prématurées et illusoires ». Singulières négociations en effet, entourées de mystère et menées par un étrange détour. Pourquoi sir Robert Hart ne s'était-il pas, comme quelques mois auparavant, adressé à nos agents officiels ?

Ceux-ci une fois indirectement mis au courant, le gouvernement fit appel à leur concours pour vérifier l'authenticité du mandat de Campbell, dont il était encore préoccupé. L'envoi à Paris d'un document exigeant un long délai, notre consul à Tientsin reçut mission de prendre connaissance du décret impérial qui conférait les pleins pouvoirs à Campbell, formalité accomplie le 22 mars par l'entremise de Li-Hung Tchang.

« C'est alors qu'un accident de guerre exploité par l'opposition parlementaire vint subitement compromettre le résultat

(1) Lettre adressée à notre consul à Tientsin.

de tant d'efforts » (1). On eût dit que le règlement de cette longue affaire dut sans cesse nous échapper au moment où nous pensions aboutir.

Le 28 mars, le général de Négrier, blessé aux environs de Langson, remit le commandement à un de ses officiers nouvellement arrivé au Tonkin. Impressionné par la présence d'un important corps de troupes chinoises, celui-ci crut prudent d'ordonner une retraite qui s'effectua dans le désordre et la précipitation. Sur la foi de renseignements erronés, le général Brière de l'Isle expédia un télégramme alarmant : « Nous avons sur les bras toute l'armée chinoise instruite à l'européenne... Quoi qu'il arrive, j'espère pouvoir tenir le delta, mais j'estime que le gouvernement doit m'envoyer très promptement des renforts ». Nos pertes s'étaient cependant réduites à cinq tués et quarante blessés.

La Chambre s'empressa de se saisir de cet incident, démesurément exagéré, pour attaquer avec violence le Ministère. Elle l'interpella sur les « graves et douloureuses nouvelles du Tonkin », tandis que des députés se montraient incrédules au sujet des négociations engagées, disait l'un d'eux, « avec je ne sais quels intermédiaires obscurs et sans autorité ».

L'affaire de Langson fut fatale à un gouvernement déjà ébranlé. Le 30 mars, au cours d'une séance des plus orageuses, Jules Ferry personnellement et âprement pris à parti par la coalition des oppositions, se vit refuser par une majorité considérable les crédits qu'il réclamait et donna sa démission. Il quitta le Palais Bourbon au milieu des huées. Au dehors une foule exaspérée et menaçante criait : « A l'eau Ferry ». Celui qui s'était consacré avec tant d'ardeur et de persévérance à l'extension de notre domaine colonial vit accoler à son nom l'épithète « le Tonkinois » que l'on voulait infâmante.

La Chine était loin de soupçonner l'importance prise en France par l'affaire de Langson dans laquelle elle ne voyait qu'un hasard de la guerre sans lendemain. Fatiguée de la lutte, elle ne chercha pas à tirer parti de notre échec. Notre situation

(1) *L'affaire du Tonkin, par un diplomate, op. cit.*, p. 380.

au Tonkin n'était d'ailleurs nullement aussi compromise qu'elle avait été représentée dans un moment d'affolement. Notre insuccès se trouvait d'ailleurs compensé par la main-mise de l'amiral Courbet sur les îles Pescadorès, position stratégique excellente pour menacer les côtes chinoises.

Aussi le gouvernement impérial continuait-il à témoigner des mêmes dispositions pacifiques. A Tientsin, Li-Hung Tchang demandait si nos intentions se trouvaient modifiées à la suite de la chute du Cabinet. De son côté sir Robert Hart télégraphiait à Paris le 31 mars que la Chine acceptait définitivement les termes de l'accord Billot-Campbell.

Il ne restait qu'à procéder à l'échange de signatures. La crise ministérielle si malencontreusement ouverte la veille du jour de la réception de ce télégramme, et qui se prolongeait, compliquait fort la situation. Alors que Campbell insistait sur les dangers d'un retard, Jules Ferry hésitait, ne voulant ni engager son successeur ni lui enlever le mérite de signer l'acte final. Sir Robert se faisait pressant : un ajournement risquait de tout faire échouer, télégraphiait-il. Après en avoir conféré avec le président de la République, Jules Ferry se décida à autoriser Billot à signer, le 4 avril, le protocole qui mettait un terme au conflit. Le surlendemain, un nouveau ministère était constitué sous la présidence de Brisson avec Freycinet aux Affaires étrangères.

La convention préliminaire ne comportait que trois articles, la question des avantages commerciaux ayant été ajournée pour éviter tout retard. La Chine s'engageait à ratifier et à exécuter la Convention du 11 mai. De son côté la France déclarait ne poursuivre d'autre but que l'exécution entière et loyale de cette Convention. C'était là une atténuation de la proposition chinoise aux termes de laquelle nous ne formulions pas d'autre exigence, ce qui eût souligné notre renonciation à une indemnité qui avait été le principal objet de la lutte. Les hostilités devaient cesser dès réception des ordres. Enfin la France enverrait un plénipotentiaire pour négocier sur ces bases un traité définitif.

Une note explicative annexée indiquait les conditions de l'armistice et fixait les délai d'évacuation afin d'empêcher le

retour d'un malentendu. Sur l'avis de Patenôtre, il fut décidé que, malgré la suspension des hostilités, la prohibition du transport du riz serait maintenue jusqu'à la signature du traité afin de faire pression sur la Chine pour hâter la conclusion d'un accord.

Sauf la légère modification signalée, les préliminaires du 4 avril reproduisaient presque textuellement les propositions du gouvernement chinois. C'est ce qui a fait dire que le développement des événements avait eu pour conséquence non pas de faire accepter nos conditions par la Chine, mais bien d'amener le gouvernement français à se contenter de conditions suggérées par les autorités impériales (1). Les six cents officiers et marins enterrés dans le cimetière de Formose avaient fait en vain le sacrifice de leur vie dans ces parages lointains.

Le traité du 9 juin 1885.

Les craintes conçues dans certains milieux sur le peu de sincérité du gouvernement chinois ne se réalisèrent pas. Dès le 6 avril, un décret ratifiait la convention Fournier et ordonnait l'évacuation du Tonkin. Contrairement au bruit qui en avait couru, le texte ne contenait aucun terme offensant à notre égard.

Les pourparlers entamés à Tientsin entre Patenôtre et Li-Hung Tchang se prolongèrent environ six semaines pour aboutir, le 9 juin 1885, à un traité qui renouait nos anciennes relations avec la Chine. Seuls les deux premiers articles avaient un caractère politique. La France s'engageait à rétablir l'ordre dans les provinces de l'Annam limitrophes de l'Empire. De son côté la Chine prenait l'engagement d'empêcher les bandes de pillards de porter le trouble parmi les populations placées sous notre protection et, rassurée par les garanties qui lui étaient données, s'interdisait d'envoyer des troupes au Tonkin.

De beaucoup le plus important, l'article 11 stipulait que « la Chine était décidée à ne rien faire qui put compromettre l'œuvre de pacification entreprise par la France » et qu'elle « s'en-

(1) Pelletan, *Crédits concernant le Tonkin*, p. 9.

gageait à respecter dans le présent et dans l'avenir les traités directement intervenus ou à intervenir entre la France et l'Annam », traités qui ne devaient cependant pas porter atteinte à la dignité de l'Empire chinois.

Dès la signature de cet accord, valable pour dix ans, notre flotte devait cesser la visite en haute mer et restituer Kelung. Les îles Pescadores seraient évacuées un mois après. Des dispositions étaient prévues pour la délimitation de la frontière ainsi que pour la délivrance des passeports.

Tout en réservant les questions commerciales pour un règlement ultérieur, les principes en étaient déjà posés en précisant que le commerce entre la Chine et le Tonkin serait autorisé en deux points, l'un au nord de Laokay, l'autre au sud de Langson, où nous jouirions des mêmes avantages que ceux accordés aux étrangers dans les ports ouverts. Enfin, lorsque la Chine déciderait la construction de voies ferrées, elle s'adresserait à l'industrie française et nous demanderait également le personnel nécessaire sans toutefois que cet engagement constituât un avantage exclusif en notre faveur. Notre consul à Tientsin fut chargé de porter en France le texte du traité accompagné d'une lettre de Li-Hung Tchang dans laquelle celui-ci mentionnait les « entretiens secrets » qu'il avait eus avec notre agent (1).

Le double but que nous nous étions proposé en entrant en lutte avec la Chine était atteint. Tandis que l'article 1 dénouait les antiques liens qui rattachaient l'Annam à la Chine, l'article 11 constituait une reconnaissance de notre protectorat. En présentant ce traité aux Chambres, Freycinet pouvait déclarer que le traité de Hué confirmé par celui-ci ne permettait plus de rouvrir la question des relations politiques entre l'Annam et la Chine (2). Tout en consentant à donner aux Chinois une satisfaction verbale, le gouvernement français avait pris la précaution de substituer le mot de *dignité* à celui de *prestige* dans son engagement de ménager l'amour-propre de l'ancien suzerain. Prestige, qui figurait dans la convention Fournier, apparaissait un terme vague prêtant à de fâcheuses extensions. La

(1) H. Cordier, t. II, p. 444.
(2) Séance du 22 juin 1885, H. Cordier, t. II, p. 527.

prudence fut poussée jusqu'à annexer un procès-verbal interprétatif pour spécifier que le caractère chinois employé ne contenait pas l'idée d'espérances ou d'aspirations. Quant à l'obligation du gouvernement chinois d'arrêter à la frontière les bandes de pillards, elle empêchait l'incursion des Pavillons Noirs, une des causes premières du conflit.

L'abandon par la France de Formose et des îles Pescadores était peut-être une générosité excessive. En Chine, s'accordait généralement à considérer qu'au prix de quelque insistance, le gouvernement impérial nous en eût attribué la cession sinon complète, du moins partielle. Quant à l'indemnité, il n'en était plus fait mention. Et cependant c'était sur cette question que nous avions décidé de rompre. Nous avions successivement réclamé 250 millions, puis 80, puis 50 ; en dernier lieu nous nous contentions d'un simple équivalent et en fin de compte nous n'obtenions rien. Le principe des avantages commerciaux stipulés se trouvait déjà dans la convention du 11 mai. D'ailleurs l'imprécision des engagements pris leur enlevait le caractère d'une réelle compensation.

En définitive le traité du 9 juin 1885 ne différait guère de la convention précédente. Après une année d'hostilités et de sacrifices, nous étions ramenés à notre point de départ en abandonnant le prix de tous nos efforts.

Ce document fut complété par le traité de commerce et d'établissement signé le 25 avril 1886 par Cogordan, qui ne contenait aucune clause nous attribuant des avantages industriels, et par la convention signée le 26 juin 1887 par Constans portant délimitation de la frontière entre le Tonkin et la Chine (1).

***

La médiocrité de pareils résultats incombe à la politique de conciliation adoptée par le gouvernement français avec des résultats contraires à ses intentions. Aux yeux de la Chine c'était un signe de faiblesse qu'elle mit à profit alors qu'il nous eût

(1) Voir le texte de ces accords dans H. Cordier, t. II, respectivement pp. 556 et 569.

été possible de la prendre au dépourvu. La force de résistance de notre adversaire trouva son principal aliment dans nos atermoiements.

Cette erreur tenait en grande partie au peu d'attention accordé aux avis de nos représentants sur place — diplomates ou marins — et à l'empressement à prêter au contraire l'oreille à des conseils moins autorisés. A une prompte déclaration de guerre furent préférées des demi-mesures suivies d'hostilités engagées sur un point éloigné d'un choix malencontreux, « piqûre de guêpe sur le dos d'un éléphant », suivant le mot du ministre de Russie. L'erreur une fois reconnue, il n'en fallut pas moins y persister.

Une autre part de responsabilité retombe sur le Parlement. Toujours prompt à exploiter les entreprises coloniales comme une arme facile pour combattre le gouvernement, il n'octroya renforts et crédits que dans une mesure répondant mal aux nécessités. Finalement, la méthode des « petits paquets » se soldait par un effort plus long et plus coûteux que celui qu'eût nécessité une action rapide et massive. « Nous faisons la guerre en mettant toutes les difficultés de notre côté », écrivait l'amiral Courbet à Patenôtre (1er septembre 1884).

Même dispersion d'efforts au point de vue diplomatique où toute unité fit complètement défaut : pourparlers multiples engagés de plusieurs côtés à la fois par des personnalités diverses et qui s'enchevêtraient en gênant l'action de nos agents officiels. Pour terminer, ceux-ci sont complètement tenus à l'écart. Le conflit évolue jalonné entre une convention signée par un officier de marine français et des préliminaires négociés par un agent anglais des Douanes chinoises. Ce triomphe des diplomates amateurs sur les professionnels était-il un succès pour les intérêts français ?

Si Jules Ferry s'est montré timide et irrésolu, on ne saurait contester sa tenacité. Il a surtout été victime de mœurs politiques qui ont paralysé son action et provoqué sa chute à la veille du succès tout comme, plus tragiquement, le sort s'abattait sur l'amiral Courbet succombant deux jours après la signature du traité.

Ces résultats, qu'on aurait pu obtenir au prix de moindres efforts, ne sont cependant pas négligeables. L'extension de notre colonie indo-chinoise, l'ouverture à notre influence et à notre activité économique d'un vaste Empire encore inexploité. dont nous devenions limitrophes au sud comme la Russie au nord, étaient des perspectives qui contribuent à expliquer notre modération.

Le traité de Tientsin marque le début d'une nouvelle politique française en Extrême-Orient. Au moment où s'esquissaient une répartition de zones d'influence et la mise en exploitation des ressources de la Chine, nous prenions position politiquement et économiquement.

René Ristelhueber.

VARIÉTÉ

UNE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES DIPLOMATES DU MOYEN-AGE A NOS JOURS

Si les artistes ou les écrivains avaient depuis longtemps sollicité l'attention des auteurs de recueils biographiques, il n'en allait pas de même des diplomates. Nous manquions d'un répertoire nous rappelant sur chacun d'eux l'essentiel et nous permettant de les situer dans leur temps et dans leur pays. M. A.F. Frangulis, Secrétaire général perpétuel de l'Académie diplomatique internationale, gardera le mérite d'avoir osé entreprendre cette œuvre et de l'avoir menée à bonne fin, même si l'exécution peut prêter à quelques réserves.

Le volume qu'il a intitulé *Dictionnaire Diplomatique* (1) s'inscrit à la suite d'une série d'ouvrages publiés par l'Académie Diplomatique sur les Etats, leurs institutions, leur histoire, les traités conclus par eux et les événements diplomatiques ayant modelé leurs destinées (1). Ces précisions étaient nécessaires

(1) Académie Diplomatique Internationale, *Dictionnaire Diplomatique* publié sous la direction de M. A. Frangulis, Secrétaire général permanent de l'Académie, Ministre Plénipotentiaire, ancien délégué à la S.D.N., avec la collaboration des membres du Bureau : MM. A. Alvarez, Membre de la Cour Internationale de Justice ; L.S. Amery, ancien Ministre de l'Inde et des Dominions ; Edouard Bénès, Président de la République de Tchécoslovaquie ; H. Bernhoft, Ministre du Danemark ; Henry Bérenger, Ambassadeur de France ; Edouard Herriot, ancien Président du Conseil ; J.G. Guerrero, Président de la Cour Internationale de Justice ; Joseph G. Grew, ancien Sous-Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ; Franklin Roosevelt, Président des Etats-Unis ; Myron Taylor, Ambassadeur des Etats-Unis ; Maurice Schu-

pour bien marquer qu'il ne s'agit pas, ce que le titre pourrait laisser supposer, d'un dictionnaire embrassant toutes les matières, le droit des gens notamment, qui concernent la diplomatie (1).

Nous nous trouvons donc en présence d'une biographie des diplomates de tous les pays au cours des huit derniers siècles, tâche immense à la vérité. On eût compris qu'elle fût confiée à une équipe de spécialistes obéissant à un plan rigoureux, conforme aux exigences de la méthode historique. M. Frangulis, diplomate lui-même, a préféré faire de ses collègues ses collaborateurs, s'efforçant de trouver pour parler des négociateurs du présent et de leurs prédécesseurs les hommes les plus qualifiés. Beaucoup se sont acquittés de leur tâche avec conscience, d'autres avec un certain détachement. Des résumés parfois un peu secs succèdent à des notices plus développées sans que cette différence de traitement apparaisse toujours justifiée. C'est ainsi que, sans craindre d'offenser la modestie du maître de l'œuvre, Henry Bérenger et Lefeuvre-Méaulle, pour ne citer que des disparus, ont consacré à M. Frangulis lui-même vingt-deux pages représentant quarante-cinq colonnes alors que le cardinal de Richelieu sous la signature du Comte de Saint-Aulaire ne bénéficie que de huit colonnes. Parmi les récents ambassadeurs de France aux Etats-Unis — c'est le nom d'Henry Bérenger qui me suggère cette comparaison — le sénateur de la Guadeloupe et J.J. Jusserand se font équilibre sur le papier, chacun s'étant vu attribuer deux colonnes. Il est vrai que Paul Claudel n'a droit qu'à six lignes.

mann, Secrétaire d'Etat aux Effaires Etrangères ; Comte C. Sforza, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie ; Lord Templewood, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne ; N. Titulesco, Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, et la collaboration des Membres, des Associés et des Adhérents de l'Académie. Genève, 4, place du Grand-Mézel ; Paris, 4 *bis*, avenue Hoche ; New York, 565 Fifth Avenue ; Montevideo, Rio Negro 1483 ; Londres, W-8 Kensington, 35 Phillimore Gardens, 1 v, in quarto, 1261 p., imprimé sur deux colonnes, relié.

(1) Le Dictionnaire se complète par une Table chronologique des principales négociations internationales et questions politiques exposées dans les biographies, les instructions et les dépêches des négociateurs et des représentants diplomatiques des différents Etats et Gouvernements du Moyen-Age à nos jours.

L'intérêt de l'œuvre est d'ailleurs fréquemment, surtout lorsqu'il s'agit d'un passé récent, de nous renseigner tout autant sur les auteurs de notices — et je rappelle qu'il s'agit souvent d'hommes ayant joué un rôle considérable dans leur pays — que sur les personnages qu'ils étudient, si nous tenons compte de leurs réactions en face du modèle. C'est le cas lorsqu'il s'agit d'un Sforza parlant de Pachitch ou de Vénizelos ; de Titulesco observant Benes, Titulesco dont N. Dianore ébauche à son tour le portrait ; de Streseman évoquant Brockdorff-Rantzau ; d'Austen Chamberlain appréciant Briand.

Plus classiques sont les notices quand elles sont rédigées par un diplomate historien : Dard, présentant la trinité Talleyrand, Flahaut, Morny ; voire par un historien spécialiste des problèmes de la politique étrangère : Albert Mousset parlant de Longlée, ou par le biographe le plus compétent de l'homme d'Etat qu'il étudie : Paul Matter jugeant Cavour. Signalerais-je particulièrement les esquisses psychologiques de M. Jacques Bardoux ? A côté de notices anglaises : Lord Lyons, Edward Baldwin, il nous offre de délicats portraits qu'il sera désormais impossible de négliger de Gaston Doumergue et de Gabriel Hanotaux. Ce sont des collaborations de ce genre qui font échapper le Dictionnaire Diplomatique au péril de n'être qu'une simple compilation.

Bien d'autres noms seraient à citer, notamment en ce qui concerne les pays de l'Amérique Latine (1), mais il serait injuste de ne pas mentionner avant tous celui de M. Frangulis. Le sien se rencontre en effet presqu'à chaque page, soit qu'il ait assumé la rédaction intégrale d'une notice ou qu'il se soit plu à la compléter, car un grand nombre de schémas biographiques sont suivis d'un *post scriptum*, parfois de plusieurs, dus à d'autres collaborateurs. Le modèle se trouve ainsi présenté sous différents éclairages. Ces témoignages, lorsqu'il s'agit d'hommes que les auteurs ont connus, constituent comme des fragments de mémoires.

(1) M. Frangulis nous permettra-t-il d'exprimer le regret qu'une table des noms d'auteurs n'ait pas accompagné le Dictionnaire ? Elle s'imposera dans une seconde édition.

Je voudrais mentionner à titre d'exemple, en marge des souvenirs personnels de M. Frangulis sur Raymond Poincaré, une page remarquable consacrée par Jules Cambon à l'homme d'Etat lorrain. Jamais je crois l'ancien Président de la République n'a été apprécié avec plus de finesse et d'élévation. Les mêmes qualités de sérénité qui caractérisent ce portrait se retrouvent dans le jugement sur Talleyrand qui suit la notice d'Emile Dard. J'ai relevé également la délicate notice consacrée par Armand Bernard à Julien de Selves et le rappel ému de son ancien chef à Constantinople, Ernest Constans, par François Charles-Roux.

Œuvre considérable, inégale assurément, dont l'erreur n'est pas absente, inévitable rançon de l'énormité de l'entreprise, mais à laquelle on ne saurait refuser le bénéfice d'une priorité méritoire. Le *Dictionnaire Diplomatique*, s'il ne fournira parfois qu'un point de départ pour de nouvelles recherches, nous aura révélé également l'existence de diplomates que sans lui nous eussions toujours ignorés. Ajouterais-je que le lecteur se divertira à la lecture de plus d'une anecdote pittoresque.

René DOLLOT.

COMPTES RENDUS

René GROUSSET. — *L'homme et son histoire*. Paris, Plon, 1954, un vol. in-12 de 245 p.

René Grousset est un des plus captivants historiens de notre temps. Il a plus que d'autres le goût de la synthèse. Il n'écrit pas pour conter des faits, mais pour les commenter, en tirer la philosophie. Le recueil de quatre conférences que sa famille et ses amis ont eu l'heureuse idée de publier, ravive nos regrets d'avoir perdu un pareil maître.

Sous le titre « L'humanisme », il avait à Genève en 1949 essayé d'expliquer ce mot si lourd de sens, qui s'applique, selon lui, non seulement à l'humanisme classique des siècles modernes mais encore aux grandes civilisations dont l'Occident descend, à la grecque, comme à la latine, mais aussi à l'« humanisme chinois », à « l'humanisme que le confucéisme, partout où il a pénétré, en Corée, au Japon, au Vietnam a répandus autour de lui ».

Sans doute trouvera-t-on que le grand connaisseur de l'Extrême-Orient élargit trop le sens d'un mot très élastique. C'est que dans son esprit les civilisations s'interpénètrent : n'est-il pas curieux de l'entendre parler d'Héliogabale incarnant « l'asiatisation » de Rome avant Dioclétien. Alexandre en abordant l'Indus jette le pont entre l'antique civilisation hellénique et la plus antique civilisation indienne. Saint Augustin, en dépit de ses affirmations est disciple de Platon et de Marc Aurèle tout en se proclamant le coryphée du christianisme. Ainsi cet historien des croisades et de Gengis Khan tient-il à montrer les liens étroits qui retiennent l'*homo sapiens* dans une même morale de très haute sagesse, que bien rarement pourtant les maîtres du monde ont mise en pratique ; la notion essentielle de l'humanisme nourri de la philosophie grecque, du droit romain, de la théologie judéo-chrétienne n'est-ce pas la « valeur de la personne humaine » ?

On retrouve les mêmes puissants raccourcis dans une étude sur « ce que l'histoire nous apprend de l'homme ». Quoique citant le mot fameux, désabusé, de Paul Valéry : « Nous savons maintenant, civilisations, que nous sommes mortelles », René Grousset montre

plutôt comment ces mortes se prolongent dans leurs enfants, comment « ces navires marchant à toute vapeur vers les guerres mondiales » croisent les routes « des anciens navires à jamais engloutis que furent Memphis et Thèbes, Ninive et Babylone » et bien qu'il reconnaisse, comme le poète, le danger des atlas historiques qui rappellent les dominations éphémères, il médite sur la défaite des impérialismes par « les organisations plus élaborées auxquelles préside l'Esprit ». Ainsi l'avait-il déjà rappelé dans son magnifique *Bilan de l'histoire.*

« Les grandes civilisations sont des civilisations de qualité », ce qui rend nos compatriotes si sûrs d'eux-mêmes — peut-être trop !

Pierre Rain.

F. Badinger. — *Mahomet II le Conquérant et son temps, 1432-1481.* Paris, Payot, 1954.

Le professeur F. Babinger, de l'Université de Munich, a réellement, en 630 pages, renouvelé tout le passé encore si mal précisé de Mahomet II et de son époque, « un des moments, dit M. Paul Lemerle, dans sa préface, qui est un des plus importants de l'histoire ». Les données du problème sont extrêmement ardues. « Les archives byzantines sont irrémédiablement détruites, comme celles des Etats grecs et latins du Moyen-Orient..., et les rares documents turcs sauvés de la destruction sont très pauvres... ».

Mais il reste assez de documents pour fixer, dès le premier chapitre, la responsabilité de l'Occident dans les événements qui vont bouleverser l'Europe. « Il fallut beaucoup trop de temps à l'Occident pour se rendre compte que les schismes, les querelles, les visées politiques égoïstes avaient réduit sa force combative dans une mesure qui pouvait ressembler à un suicide... » (p. 14). Et pourtant l'Occident ne manquait pas de possibilités de chances : en pleine Anatolie régnait un grand ennemi de Mahomet II, Ibrahim Bey de Caramanie, son oncle paternel « qui ne cessa de prendre contact avec l'Occident et offrit une action commune avec lui, pour prendre l'adversaire entre les mâchoires d'une tenaille » (p. 19). Mais rien n'était plus difficile à réaliser, pour les Européens, que l'idée d'une action commune.

C'est le drame de l'incohérente défense de la Chrétienté contre l'Islam qui anime de bout en bout le récit de cette fin du XVe siècle. Autour de Mahomet, l'auteur fait revivre avec vigueur de grands antagonistes de sa politique, figures encore mal connues, toutes trahies par le manque de concorde entre Etats chrétiens et l'inintelligence des alliés possibles.

Au premier rang, l'émouvante personnalité de l'humaniste-pape Pie II, qui s'appelait Enée comme l'ancêtre de Rome, et dont le principal conseiller était le cardinal grec Bessarion. « C'est nous,

déclarait-il en 1459, qui avons laissé les Turcs prendre Constantinople. Pendant que nous demeurions chez nous à paresser, ils ont pénétré jusqu'au Danube, massacré le successeur de Constantin, profané la basilique patriarcale de Justinien et foulé aux pieds les reliques des martyrs. Tout cela s'est passé sous nos yeux, et nous restons dans notre sommeil. Nous savons bien nous battre entre nous, mais quand il s'agit des Turcs, il ne se trouve personne pour lever la main... » (p. 207). L'auteur d'une telle philippique dépassait de beaucoup son temps : le 23 septembre 1463, Pie II développe devant les cardinaux un projet de communauté européenne, avec commandement général unique, accord financier et monnaie unifiée. Quelques jours après, il est médiateur d'un traité d'assistance mutuelle entre le duc de Bourgogne et le doge de Venise (p. 283). Ce hardi novateur était en même temps un inébranlable homme d'action. Il se fait porter, épuisé, à Ancône, où sévit la peste, pour s'embarquer sur la flotte vénitienne mobilisée ; il voit mourir, le 11 août 1464, son grand confident, le cardinal humaniste Nicolas de Cues, et meurt à son tour, le 15, en bénissant la flotte qui entre dans le port où il ne la joindra pas...

L'Occident, incapable de s'unir, suscite cependant des types de défenseurs dignes d'un tel pape. C'est Ladislas de Hongrie, tué en pleine mêlée à Varna, et décapité par les janissaires qui enverront à Brousse sa tête dans un coffret de miel. Ou Jean de Hunyad, victime de la peste qui précède les Turcs. Ou le prince albanais Scander Beg, « champion du Christ, dont la vie se lit presque comme un roman » (p. 185). Ou Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Rhodes qui défend l'île, avant-garde de l'Occident, avec un état-major européen et d'habiles alliances islamiques avec les Etats — Egypte et Tunisie — inquiets, dès 1479, des futures visées ottomanes sur l'Afrique (p. 466). On encore Philippe le Bon, duc de Bourgogne, autre grand maître, mais celui-là de la Toison d'Or, c'est-à-dire d'un symbole ornant la défense de la croix de tout le prestige d'un vieux mythe grec de victoire sur l'Asie, symbole qui enveloppe parfois le fastueux duc d'Occident de visions trop grandioses exploitées à ses dépens par des aventuriers (l'histoire de la fausse ambassade orientale d'un frère mendiant qui se donne pour patriarche, guide d'une mission royale venant de Colchide (p. 225), a toute la saveur d'un chapitre de Roman du Renard...).

En face de tous ces princes, si divers dans leur unité de foi se dresse Mahomet II, figure complexe et qui joue de toute sa complexité dont il est fier. Il se vante d'affinités avec les Persans de confession sunite, avec les Francs de la chrétienté, avec les Juifs très libéralement accueillis dans l'empire, avec les Grecs dont il reprend les traditions gouvernementales et dont il protège le clergé orthodoxe. On n'a jamais divulgué le mystère de sa mère, possiblement une captive chrétienne (p. 22). En tout cas, il n'a pas de préjugé contre les images et fait préserver la mosaïque de la Vierge de Sainte Sophie (p. 561). Il n'est pas loin d'être humaniste. Alexandre est son modèle. Sa bibliothèque a même passé pour avoir con-

servé — jusqu'à nos jours — un Tite-Live complet... « Rien, hélas ! n'est venu justifier ces espoirs démesuréés... » (p. 607). Il n'en reste pas moins vrai qu'il existe chez Mahomet des apports de sang turc, slave, byzantin, latin, persan et probablement arabe dont aucun chercheur ne pourra jamais faire le départ (p. 22).

C'est ce déconcertant autocrate qui règle le sort des vieux centres devenus légendaires de la civilisation hellénique : Constantinople, Athènes, Trébizonde. La fin de chacun d'eux inspire au professeur Babinger des pages émouvantes. Constantinople est prise par une armée que le Sultan a fait fanatiser par des derviches (p. 117), bien qu'il n'aimât point leurs confréries (p. 501), d'où un déchaînement d'atrocités auxquelles, malgré quelques actes de tolérance et d'humanité, le Sultan participe lui-même (exécution des enfants de Notaras ; conservation comme trophée de la tête du dernier empereur tué sur la brèche...). A Trébizonde, le drame n'est pas moins cruel : la ville est fastueuse ; elle est entrée, vivante, depuis longtemps dans les légendes de l'Occident, où d'ailleurs sa propagande est illustrée par un de ses plus grands citoyens, le cardinal Bessarion. Le 15 août 1961, Mohamet contraint son empereur, David Comnène, à une capitulation sans condition ; les habitants sont emmenés comme esclaves ; l'empereur finit, le 1er novembre 1463, par être massacré avec ses sept fils et son neveu en présence de l'impératrice Hélène qui « les ensevelit peu à peu, de ses propres mains » (p. 278). Sa fille Anne est enlevée dans le harem. Il est vrai que le prédécesseur de David, Jean IV, avant sa mort en 1458, avait déployé le génie diplomatique des Comnènes en faveur d'une alliance qui aurait pu avoir des conséquences graves pour l'empire ottoman : le seigneur du Mouton Blanc, ennemi mortel de Mahomet II, Ouzoum Hassan, avait épousé la fille de Jean IV et « adhéré à ses vues politiques » (p. 222 : toute la page évoque les chances si mal connues qui restaient à l'Occident, grâce à Trébizonde, après la chute de Constantinople).

En revanche, Mahomet se montre humain envers les cités représentatives de la Grèce classique, Sparte et Athènes. Sparte revit à Mistra, tenue par Thomas Paléologue, frère du défunt empereur. Ici le souverain chrétien abandonne ses sujets à la tolérance du Sultan qui leur accorde une autonomie appelée à se transformer, jusqu'en 1821, en une sorte de dissidence perpétuelle. Les Paléologues de Morée se retirent librement en Italie, l'un Graitzas, après une résistance d'un an qui fait l'admiration de l'Islam, comme de la Chrétienté, l'autre, Thomas, moins héroïquement, mais avec le souci d'éviter un harem, même princier, à sa fille Zoé. Celle-ci devait, conseillée par Bessarion, et dotée par Sixte IV, épouser un prince chrétien, Ivan III de Russie, et faire de Moscou le centre de la politique la plus acharnée à la reconquête de Constantinople. Si Mahomet II avait connu l'avenir, il eût sans doute traité le Paléologue de Mistra comme le Comnène de Trébizonde...

Quant à Athènes, Mahomet tient à y entrer, en août 1458, avec les mêmes égards qu'un Alexandre ou un Scipion soucieux d'offrir aux Athéniens une compensation morale à leur indépendance perdue.

Athènes avait précisément retrouvé un peu de ses vieilles libertés en devenant la capitale d'un duché latin — ce brillant duché d'Athènes dont Shakespeare fera le cadre prestigieux de son *Songe d'une Nuit d'été*... Mahomet, qui reçut les clefs de la ville d'un moine grec orthodoxe, expulsa le duc latin et son clergé, planta sa tente sur l'emplacement de l'Académie, monta à l'Acropole, ressuscita une « Gérousie », sénat local, contempla le Parthénon encore intact, et ne manqua pas de rappeler qu'on appelait Athènes « la cité des Sages... » (p. 195).

Ces habiletés, même gâtées par mainte violence, ne furent pas perdues en Occident où le Sultan avait partout des propagandistes et des indicateurs (pp. 599 et 659 particulièrement significatives). Dès 1479, la paix entre Venise et Mahomet fait prévaloir l'intérêt d'une politique de compromis entre l'Occident et la Porte (p. 456). Mahomet n'avait pas voulu un empire qui fût irréductiblement hermétique à l'Europe où il l'imposait...

L'intérêt du livre du Dr Babinger est dans cette présentation de nombreux documents dont les références remplissent tout un volume complémentaire, déjà annoncé. Désormais on comprend mieux l'originalité autoritaire de Mahomet II entre un monde turc désuni sur l'opportunité d'une aventure en Europe et un monde chrétien en plein désaccord sur les risques courus par lui en cas de succès de cette aventure, monde dans lequel « la France et l'Angleterre battaient le record de l'indifférence » (p. 395). Sous le titre de *Mahomet II et son temps*, se déroule la vie d'un homme qui connaissait singulièrement son temps.

R. Roux.

Ernst H. Kossmann. — *La Fronde*. Leidse Historische Reeks, Leyde, 1954.

La Fronde est une période de l'histoire de France encore pleine de mystères, et l'étude de ces mystères a tenté le Dr Kossmann dans une thèse de l'Université de Leyde qui exprime des vues originales et neuves sur ces événements. Ceux-ci peuvent donner lieu à des interprétations très variées : tel ouvrage sur la Fronde paru en 1929, par Boulenger, sous le titre *Mazarin soutien de l'Etat* a été dédié à Mussolini, et tel autre publié en russe en 1948 par Boris Porchnev sous le titre *Les soulèvements populaires en France avant la Fronde*, donne de celle-ci en 748 pages, une exégèse marxiste... Le Dr Kossmann cherchera à suivre plus objectivement les faits.

Un premier chapitre, *l'Etat*, met en lumière les litiges qui, à partir de 1643, à la faveur de la minorité d'un roi enfant, partagent les Français sur le sens même de l'Etat dont ce souverain en tutelle recevra dans quelques années la pleine charge. En réalité les meilleurs critiques estimaient que le roi de France disposait de pouvoirs

souples, hétérogènes, à la fois complémentaires et contraires... Claude Joly écrit en 1652 un recueil de « maximes pour l'institution du roi » où il est dit : « Les rois tiennent originairement leur puissance des peuples... Ils n'ont été faits que pour les peuples... Ce qui n'est pas à dire qu'ils ne tiennent pas cette puissance immédiatement de Dieu... ». La contradiction n'est qu'apparente. « Une certaine place restait ensuite pour un grand nombre de tensions et de tendances contradictoires qui même en limitant le pouvoir royal, quoique parfois elles ne voulussent que l'affermir — n'ont pas été considérées comme contraires à cette autorité » (p. 22). Cette notion de « tensions » des éléments de l'autorité royale française jusqu'à Louis XIV est à retenir : le roi devait « compter avec la constellation politique, avec la complexité de tous les risques terrestres (p. 19). Le 31 juillet 1648, l'avocat général du Parlement Omer Talon explique au roi que « contradiction n'est pas désobéissance », et que « l'économie générale de la nature consiste non seulement dans la différence, mais dans la contradiction de ses principes » (p. 27). Idées qui remontent à Bodin, pour qui l'Etat est une harmonie de forces contradictoires qui s'opposent et se supportent (p. 29). Aucune mystique ne force à choisir entre droit divin et autorité du peuple.

Le chapitre II, *Le Malentendu* (*1643-1649*) montre comment la fonction de premier ministre assumée par Mazarin va peu à peu passer, aux yeux des parlementaires, comme un obstacle à l'économie générale si éloquemment évoquée par Omer Talon. « Mazarin, pour qui les événements se réduisaient trop souvent à des questions de personnes, n'a jamais compris qu'il se trouvait en présence d'une compagnie fermée, vivant sur une longue tradition » (p. 74). Alors que cette compagnie du Parlement de Paris n'avait pas « tendance à engager des discussions sur des questions politiques », Mazarin semble avoir été tenté de l'envisager à travers le Parlement anglais qui, le 6 décembre 1648, se montrait favorable à Cromwell et hostile au roi. La crainte du Cardinal s'exprime alors dans ses Carnets (pp. 75-76). Dès le mois d'août précédent, la journée des barricades l'a mis en défiance contre les risques d'une collusion entre le Parlement et la « populace ».

L'année 1649 aggrave les conflits d'interprétation du pouvoir. Par peur d'une entente entre le Parlement et l'Armée, sur le modèle anglais, Mazarin détenteur de pleins pouvoirs, fait arrêter un Maréchal de France, aussi remarquable que populaire, Turenne. Le 19 février, on apprend à Paris l'exécution du roi Charles. Le jour même — étrange coïncidence — se présente au Parlement un agent espagnol envoyé par l'archiduc gouverneur de Belgique (pp. 96-97). Autre inquiétude pour Mazarin : la paix n'est pas conclue avec l'Espagne. Pourquoi celle-ci n'essayerait-elle pas de la brusquer, en s'ingérant dans les troubles de Paris, comme elle avait déjà fait en 1595, au temps où ses troupes occupaient la ville révoltée contre son roi ? Mais le Parlement de Paris cherche habilement sa voie entre influences espagnoles et anglaises. Il ne veut pour la France ni le système britannique d'un Parlement élu et livré aux partis, ni la méthode de

convocation d'Etats Généraux que le pouvoir royal nomme et manœuvre suivant son bon plaisir, comme on l'a vu lors de la dernière expérience de 1614. Il ressort de nombreux documents dépouillés par le Dr Kossmann que les parlementaires de Paris, soutenus par leurs collègues de province, envisageaient une sorte de souveraineté dyarchique sur le modèle de l'imperium romain partagé entre l'empereur et le sénat. Le Parlement ne veut pas dépendre du peuple et lutte contre la foule de Paris dont l'appui le flatte et le gêne en même temps. Il tient à une extrême indépendance pour revendiquer le droit d'initier le nouveau roi aux « libertés gallicanes », expression vague, mais pleine de virtualités politiques du même genre que les « libertés germaniques » qui viennent d'inspirer le tout récent traité de Westphalie (24 octobre 1648).

Dans ces conditions « les cours souveraines associées à l'Empire deviennent indépendantes dès que l'autorité royale s'efface. Elles représentent, en cas de minorité du souverain, l'esprit de la république, que Platon appelle *pneuma politeias* » (p. 102). Telles sont les « Importantes Vérités » qui intitulent et alimentent tout un tract dédié au roi en 1649 par un parlementaire érudit.

Toutes ces considérations ne faisaient que trahir une carence d'autorité qui, en 1650, « se répandit jusqu'aux coins les plus reculés des provinces » (p. 144), les intrigues se jouant « sur un plan abstrait » (p. 149), côté « intellectuel » de la Fronde que l'auteur met fort bien en valeur. Sur le plan national, ces abstractions dégénèrent en rebellion provinciale contre le pouvoir central : c'est le cas de Bordeaux, qui négocie avec le roi d'égal à égal. Le chapitre V (Décomposition de l'Etat, 1650-1651) jette beaucoup de lumière sur l'accaparement des grandes abstractions politiques par toutes sortes d'intérêts particuliers. La cour est obligée de parcourir la province pour la reprendre (Rouen, février 1650 ; Dijon, mars 1650 ; Guyenne, juillet 1650). L'Espagne s'agite beaucoup en France, utilise les services de Turenne et envoie une flotte dans la Gironde. Mazarin doit se réfugier dès le début de 1651, chez l'archevêque de Trèves. Le 6 novembre 1651, Condé fait signer par son représentant à Madrid, un traité formel avec l'Espagne.

La Fronde aboutissait à la guerre étrangère — d'où le retour de Mazarin et la réintégration de Turenne à la tête de l'armée royale. L'Angleterre ne laisse pas l'Espagne agir seule en Guyenne : Cromwell, en avril 1658, envoie un agitateur, Edward Sexby, à Bordeaux avec un plan de constitution républicaine qui ne sort pas d'ailleurs du « réservoir d'idéals » du lieu (p. 2 59). Ce mouvement des Bordelais — dit « l'ormée » — éclata dans une scission entre hispanisants et anglicisants, conflit d'autant plus âpre que c'était une garnison de mercenaires irlandais que l'Espagne avait envoyée à Bordeaux... Le 7 juin 1654, Louis XIV sera sacré roi de France et roi absolu... « La Fronde a tourné en rond, et n'a eu aucune valeur créatrice » (p. 260).

Conclusion accablante pour la Fronde, mais, semble-il, dûment justifiée par toutes les pages de cette thèse. Un besoin rationaliste,

déjà cartésien, d'une définition de la souveraineté a fait perdre de vue la tradition historique, selon laquelle elle n'est pas une mystique d'unité, mais bien la neutralisation pratique et continue de forces contradictoires, hostiles de droite et de gauche à cette unité.

R. ROUX.

André FUGIER. — *Histoire des relations internationales,* publiée sous la direction de Pierre RENOUVIN. Tome IV : *La Révolution française et l'Empire napoléonien.* Paris, Hachette, 1954, in-8° de 422 p.

La collection dont chaque tome (il en est prévu sept) paraît isolément, a été présentée dans cette *Revue* à propos du premier, qui embrassait le Moyen-Age. Les deux suivants conduisent par *les Temps Modernes : de Christophe Colomb à Cromwell* et *de Louis XIV à 1789.* Par rapport à ces vastes ensembles, la période confiée à André Fugier semble restreinte, mais son importance relative pour la suite des événements jusqu'au temps présent — qui, au vrai, mériterait seul l'épithète de contemporain —, justifie bien le développement accordé à ce quart de siècle. Il fallait même un appréciable effort de synthèse pour faire tenir en quatre cents pages une matière aussi considérable.

L'auteur, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, possède heureusement, avec la vaste érudition dont il a fait preuve dans ses thèses doctorales sur l'Espagne de cette époque, le don de condensation, nécessaire dans l'enseignement supérieur, qu'attesta son *Napoléon et l'Italie* (1). Ses chapitres sont ainsi à lire ligne par ligne, chaque paragraphe résumant un dépouillement des meilleurs ouvrages après sélection de ceux-ci et du détail de leurs apports. Le tableau établi de la sorte à l'intérieur d'une série de tranches géographiques dans un cadre chronologique, est en général d'une clarté parfaite, non par schématisation et maigreur, mais par assimilation et concision. Le sens critique de l'historien s'accompagne volontiers d'une pointe d'humour, et l'élégance d'un style de normalien compense, pour l'agrément du lecteur, l'austérité du programme.

Citerai-je au hasard quelques unes des formules qui se gravent dans l'esprit par le tour que l'expression donne à un fait ou une définition caractéristique ? La force que son insularité assure à l'Angleterre dans la guerre où elle entre en 1793 : « Dans les vingt-cinq années de lutte qui vont s'engager, aucun facteur ne surpasse en importance les durs courants d'eau grise et écumeuse qui séparent Douvres de Calais ». Catherine II : « confiante en la jeune force russe,

(1) Voir la *Revue d'histoire diplomatique* de 1950, p. 245.

mais n'en ignorant pas les faiblesses géographiques et sociales... ». L'exemple typique de mentalité contre-révolutionnaire fourni par l'Espagne de Charles IV, éclatant dans « l'archaïsme de sa vie extérieure » : « Intacte est restée la mentalité castillane, son style de vie hautainement étranger aux conceptions bourgeoise et capitaliste du siècle, la préférence donnée au libre, au gratuit, et au traditionnel sur la production, l'efficacité et le profit ». Raison des victoires françaises de 93 : « la Révolution *nationalise* la guerre ». Bonaparte dans la campagne d'Italie : « l'improvisateur de la victoire », mot repris de l'historien de Carnot, et, pour finir, celui prêté au tsar Paul I[er], pliant, sur une offre d'entente du Premier Consul, une carte d'Europe par le milieu : « c'est comme cela seulement que nous pourrons être amis ! ».

La nouvelle collection entendant rompre tant avec les formules de l'histoire diplomatique traditionnelle, limitée aux intrigues de cabinets et aux activités d'hommes d'Etat, qu'avec celles à la mode ne s'intéressant dans les rapports entre les peuples qu'aux conditions matérielles, aux structures économiques, à l'état des sociétés, ou encore avec la chapelle qui lie le « secret de l'histoire » à la psychologie collective, il lui faut combiner ces trois conceptions. Pour ne négliger donc dans les relations internationales aucun des facteurs qui les expliquent, forces profondes, matérielles ou morales, aussi bien que cadre « événementiel », l'auteur devait associer au récit des faits désormais établis par la masse des publications documentaires et des travaux d'érudition sur ses vingt ans de politique européenne, l'étude beaucoup plus fragmentairement abordée jusqu'ici des aspects, non seulement de la vie sociale et économique de notre petit monde occidental, mais de toute la marche du monde. Le si consciencieux, parfois si brillant, volume d'André Fugier répond-il à tout ce programme ?

L'importance relative du sujet en quelque sorte classique, dans la lignée d'un Albert Sorel, s'est irrésistiblement imposée à l'auteur, dont les deux premiers livres sur trois traitent, l'un de *la commotion révolutionnaire,* l'autre de *la guerre napoléonienne.* Sa maîtrise y éclate dans l'utilisation si judicieuse qu'il a su faire des enquêtes les plus récentes, en en retenant aussi bien chiffres détaillés de statistiques et autres précisions naguère trop négligées que compléments d'éclairage par textes inédits ou commentaires neufs. J'en puis juger par la large audience qu'il a bien voulu réserver à mes travaux sur l'Allemagne napoléonienne et sur la politique économique de l'Empereur, en se ralliant au point de vue que je me suis efforcé d'illustrer, notamment dans la *Revue d'Histoire diplomatique* de 1946, à savoir l'importance du « Système Continental » comme clé des intentions impériales et des réactions de ses adversaires.

Mais alors, le programme ? A cette étude *classique* magistrale des deux premiers livres (1), André Fugier a accolé une troisième

(1) Peu de lapsus, peut-être simples coquilles typographiques : A la bibliographie de la p. 185, le prince d'Arenberg, dont j'ai examiné l'ouvrage

partie, sensiblement plus mince, intitulée *Courants mondiaux*, où il a groupé tout ce qui, dans le moule traditionnel, n'avait pas tenu du contenu de son titre. Trois chapitres, des plus suggestifs, sinon d'une abondante substance, sont ainsi consacrés aux *Courants d'Europe*, à l'*Emancipation du nouveau monde*, à l'*Empire de l'Europe sur le vieux monde*. Le premier comporte cinq rubriques : I *liaisons spirituelles*, II *contacts intellectuels*, III *transferts démographiques*, IV *brassages de la guerre*, V *l'économie européenne et le monde* (maîtrise de l'Europe dans l'ordre de la pensée et de l'action économiques, connaissance scientifique, capitaux, compagnies de commerce). Le second nous présentant l'avènement des Etats-Unis comme puissance internationale et les libérations de l'Amérique espagnole, étudie enfin *les nouveaux courants de l'économie américaine*. Le dernier, passant de l'Afrique à l'Asie, insiste sur les courants commerciaux, importants avec les régions conquises par les Blancs, restreints avec les grands empires fermés d'Extrême-Orient.

On voit l'ampleur de l'effort tenté, en vue d'offrir, quelques cartes aidant, une complète esquisse des relations internationales au temps de « la Révolution française et de l'Empire napoléonien ».

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Maurice LAURÉ. — *Révolution, dernière chance de la France*. Paris, Presses Universitaires, 1954, un vol. in-8° de 205 p.

Ce petit volume très dense d'idées, très riche d'aperçus statistiques est l'œuvre d'un inspecteur des finances qui est par surcroît directeur des Impôts. C'est assez dire qu'il connaît le fort et le faible de l'économie française. Il constate avec peine que malgré une population accrue la productivité française reste inférieure à ce que la richesse du pays pourrait donner ; l'effort fiscal est plus fort en France qu'aux Etats-Unis ; il est plus faible qu'en U.R.S.S. où le niveau de vie augmente chaque année, au point de devenir peut-être supérieur au nôtre dans un bref délai.

Ce n'est pas à dire d'ailleurs que le régime politique de l'U.R.S.S. implanté en France augmenterait notre niveau de vie ; bien au contraire, car il est l'opposé du génie français.

Comment augmenter la productivité française ? En rendant aux Français un idéal, répond M. Lauré. Cette productivité, elle est, toute

dans la *Revue d'histoire diplomatique* d'octobre-décembre 1953, est devenu par la notoriété plus grande de la résidence de la reine Hortense en exil, prince *d'Arenenberg*. C'est pour Mgr de Dalberg, p. 205, le titre unique dans l'histoire, d'Altesse *Eminentissime*, « lui donnant le pas sur les cardinaux », et non *Sérénissime*, qui récompensa sa souplesse lors de la création de la Confédération du Rhin. Page 253, lire *Walmoden*, non *Walmaden*, d'ailleurs omis à l'index.

proportion gardée, trois fois moindre que celle des Etats-Unis ; ce déclin français n'est pas la faute des choses, mais des hommes.

Et l'auteur dans un curieux retour en arrière expose comment il comprend les idéaux successifs des Français : la chevalerie, les franchises bourgeoises, la monarchie, la nation. Mais naturellement changeant, le Français se lasse vite : son nouvel idéal c'est prosaïquement le bonheur ; le romain de la décadence disait : *panem et circenses.*

Comment atteindre ce très simple idéal (qui est celui de tous les temps) ? M. Lauré croit que c'est par le sens de la communauté, de la solidarité. Peut-être ; mais il ne nous dit pas comment réaliser dans la pratique cet idéal. Ou du moins il nous le suggère par un mot magique, gros de danger : révolution.

On peut être d'accord avec M. Lauré sur l'ensemble du livre, puissamment construit, mais non pas sur sa conclusion.

Pierre RAIN.

J.-B. DUROSELLE. — *Les relations germano-soviétiques de 1933 à 1939.* Recueil d'études publiées sous la direction de J.-B. Duroselle et le patronage de la Fondation nationale des Sciences Politiques. Paris, A. Colin, 1954, un vol. in-8° de 280 p.

Le travail de dépouillement de documents auquel MM. Duroselle, Grunewald, Girardet et Caltellan se sont livrés est considérable et fort instructif. Malgré le mystère dont s'est toujours entourée la diplomatie soviétique, ces différents auteurs sont parvenus, grâce à de nombreux recoupements, à montrer comment les gouvernements de Moscou et de Berlin n'ont presque pas cessé d'avoir des rapports secrets entre 1919 et 1939. L'accord de Rapallo fut le premier à être connu de tous puisque ses auteurs ont voulu faire une manifestation spectaculaire, mais, dès le lendemain de l'armistice des représentants des deux armées entraient en rapports et les Russes recevaient les armes et les munitions que les Allemands parvenaient ainsi à soustraire aux recherches franco-anglaises. Malgré les désaccords apparents ces deux vaincus successifs, se rendant compte qu'ils avaient des intérêts communs, faisaient taire leurs rancunes. Des officiers allemands allaient parfaire leurs études dans les camps soviétiques de Lipetzk, de Kama ; les ambassadeurs de France n'ignoraient pas ce manège et le signalaient à Paris.

On peut se demander par quelle faiblesse nos gouvernements successifs ont ainsi fermé les yeux devant la constante violation d'un traité qui nous donnait, en principe tant de garanties.

MM. Duroselle et Castellan montrent comment l'avènement d'Hitler n'a que très provisoirement modifié les rapports des deux pays dont

apparemment les régimes étaient si opposés. Tandis que le Führer lançait des imprécations contre le bolchevisme, les chefs de la Wehrmacht continuaient avec ceux de l'armée rouge à se communiquer leurs renseignements et leurs plans, et Hitler fermait les yeux, ou bien ne lançait des anathèmes que pour mieux tromper l'ennemi.

S'il est vrai que dans l'affaire tchécoslovaque les intérêts étaient divergents, ils se rejoignaient dès le premier jour sur le corps de la Pologne. Il est intéressant de rapprocher les textes découverts, ici et là, par les auteurs de ces captivantes études de ceux que continuent à dévoiler les directeurs de la publication des archives secrètes de la Wilhelmstrasse (1). Le tome IV de ce très riche recueil intitulé : « Les suites de Munich » comprend les pièces des six mois décisifs (octobre 1938 - mars 1939).

La capitulation franco-anglaise de Munich a évidemment exaspéré Moscou. En écartant systématiquement l'U.R.S.S. d'une négociation qui l'intéressait au premier chef, le gouvernement conservateur anglais prenait une lourde responsabilité ; si MM. Daladier et Bonnet acceptaient de la partager ce n'était pas, comme M. Chamberlin, par antipathie pour le régime communiste, mais bien en raison des vetos polonais et roumains.

On sait comment M. Potemkine, dès octobre 1938, murmurait à l'oreille de M. Coulondre : « Qu'avez-vous fait ? Pour nous je n'aperçois plus d'autre issue qu'un quatrième partage de la Pologne ».

Quelles graves réflexions la lecture de pareils textes ne doit pas susciter chez les diplomates français, anglais, américains de 1955 !

Pierre Rain.

(1) Archives secrètes de la Wilhelmstrasse, t. V, livres 1 et 2, Paris, Plon.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8°.... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris,* ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE, 1907. 1 vol. in-8 .... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8°.... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades,* par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .... 500 fr.